

Projets du lot 1

Fiche-projet / PM-1-1/
Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent
en maison et espace multiservices

Vance – aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices <i>Commune d'Etalle</i> <i>Village de Vance</i>	Fiche n° PM-1-1
	Priorité : lot 1
	17/11/2021 (approbation CLDR)
	Version actualisée (date)

1. Description succincte du projet

a) Description du projet à réaliser et nature des aménagements

Le projet consiste en l'aménagement, l'équipement, l'animation et la gestion de l'ancien presbytère de Vance, de son jardin, et du vaste terrain – dit « terrain du grand feu » – qui les jouxte, au bénéfice de la dynamique associative et artisanale locale.

L'aménagement et l'équipement du presbytère (cf. annexes) consisteront précisément en :

- **au rez-de-chaussée** : création d'espaces communs :
 - cuisine (pour usage des occupants) ;
 - un espace commun modulable (espace de convivialité, HoReCa/bar, marché couvert, exposition, accueil de 3x20)
 - sanitaires accessibles aux PMR (douches et WC) ;
 - le bureau de « l'administration » du lieu ;
 - un espace consacré à la petite enfance (psychomotricité, atelier de portage, massage bébé ONE).
- **à l'étage** : création de grands espaces d'activité modulables :
 - quatre locaux pour réunions et animations ;
 - une mezzanine ;
 - sanitaires ;
- **au grenier** : création de petits espaces d'activité calme :
 - espace « cosy » (activités du patro pilate, yoga, coin lecture) ;
 - coin bibliothèque et ludothèque ;
 - lieu de stockage d'objets précieux.

Le bâtiment sera donc consacré à héberger les réunions et activités des associations locales. Il sera accessible à tous les habitants de la commune. Les locaux ne seront pas loués à des opérateurs extérieurs ou pour des événements privés. Il s'agira d'une forme de tiers-lieu associatif.

Afin d'éviter de dénaturer le presbytère, et parce que la place intérieure est somme toute réduite, il ne sera pas créé d'accès PMR à l'étage. Le rez-de-chaussée leur sera par contre entièrement accessible.

L'aménagement et l'équipement du jardin du presbytère consisteront précisément en :

- l'aménagement d'un espace scénique, de plain-pied avec l'actuelle partie « garage » ;
- la rénovation de la terrasse (où pourront se produire musiciens, DJ, acteurs) ;
- la création d'un espace détente pour jeunes et moins jeunes ;
- l'installation d'un kiosque ;
- la délimitation d'un carré potager ;
- la préservation et la restauration des murs d'enceinte, en pierres sèches.

Le jardin sera partie intégrante de l'ensemble multiservices. Il sera accessible aux PMR, aux occupants du presbytère et aux habitants.

L'aménagement et l'équipement du terrain dit « du grand feu » jouxtant le tiers lieu associatif et son jardin consisteront précisément en :

- la mise en valeur de la Semois ;
- la création d'un parking d'une soixantaine de places, modulable (destiné au covoiturage en semaine) ;
- la délimitation et la sécurisation d'un périmètre « grand feu » ;
- le tracé d'un cheminement doux au sein du terrain et sa connexion au réseau voies lentes de la commune ;
- la construction d'un préau multifonctionnel (environ 150 m²) associant un espace de stockage fermé, où entreposer le gros matériel des associations, et un espace couvert et ouvert, en appui à des activités d'extérieur (abri temporaire, point de départ ou arrivée de manifestations sportives) ; placé à l'entrée du terrain, il servira à canaliser l'accès lors des manifestations ;
- l'installation d'un parking vélos et d'une borne de nettoyage ;
- l'installation d'une aire barbecue.

L'animation, la gestion et la promotion de ces lieux seront assurées par un Comité de gestion, composé de représentants des diverses parties prenantes : associations vançaises, CLDR et Commune.

Ce Comité de gestion tiendra un calendrier de l'occupation des lieux.

b) Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et, le cas échéant, des services écosystémiques fournis.

Le presbytère est un des plus beaux bâtiments anciens de Vance, encore préservé dans son architecture et son mobilier d'origine. Mais, faute d'affectation clairement définie depuis le départ des derniers locataires, faute d'entretien aussi, il s'est transformé progressivement en une sorte d'entrepôt et de refuge d'associations locales, et il est occupé à se délabrer.

Le jardin vit la même dégradation générale. Sans fonction particulière, il n'est plus entretenu. Les murs d'enceinte, le vieux prunier, l'ancienne terrasse s'abîment toujours plus.

Quant au terrain dit « du grand feu », l'absence complète de délimitation d'aires d'activité lui confère l'allure générale d'une grande friche au milieu du village, sur laquelle s'amoncelle un énorme tas de bois attendant d'être brûlé. Le portique d'entrée en bois, belle mais seule construction du site, ressemble au Cheval échafaudé par les Grecs aux portes de Troie. La Semois, dont le cours borde ce terrain, est peu visible et inaccessible du fait de berges abruptes et envahies de végétation sauvage. Au bout du champ, le tunnel sous voie qu'empruntent pêcheurs et, bientôt, habitants et promeneurs, est encombré d'objets abandonnés et sa traversée est peu rassurante.

Ces trois lieux sont contigus – le jardin servant de corridor naturel entre le presbytère et le terrain dit « du grand feu » – et forment un bloc au cœur du village de Vance, entre l'église, un quartier d'habitation, la Semois et la RN 83.

2. Justification du projet

a) **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée.**

Extraits pertinents du diagnostic partagé :

- Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales.
- Mixité sociale aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, mais craintes sur son avenir, en lien avec l'évolution du profil de population, la croissance démographique
- Vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité.
- La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.
- Insuffisance d'inscription de la Commune dans la dynamique du développement durable et de l'énergie verte.
- Certains aménagements considérés comme incohérents ou non aboutis, des sites à potentiel non utilisés.
- Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte, basée sur la consommation locale et directe.
- Peu d'implication coopérative dans l'économie.

Besoins spécifiques de la population concernée :

- Espaces et locaux pour la vie associative, l'organisation d'activités et événements, en intérieur et en extérieur ;
- Amélioration de la circulation piétonne au centre du village ;
- Aménagement de qualité de l'espace public au centre du village
- Accès sécurisé à la Semois ;
- Possibilité de développement d'activités coopératives et d'économie circulaire.

b) **Caractère rural du projet**

Il tient à l'importance cruciale de l'existence de lieux d'activités collectives et d'associations dynamiques et d'objets variés au sein des villages ruraux, comme facteurs d'intégration et de mixité sociales d'une part, d'animation pédagogique et festive d'autre part.

c) **Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs**

Effets directs :

- Espaces et locaux disponibles pour l'accueil des associations, le développement de leurs activités, en intérieur et en extérieur, pour l'organisation d'événements publics ;
- Désengorgement des salles existantes ;
- Aménagement du centre du village.

Effets multiplicateurs :

- Accroissement du volume de membres et d'activités des associations ;
- Création de nouveaux groupements ;
- Lancement de nouvelles initiatives de diverses natures – économie collaborative, rendez-vous sportifs et festifs, événements culturels, etc.

Interaction avec les autres fiches-projets :

- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;
- Création d'espaces de coworking (PM-2-2) ;
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12) ;
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13) ;
- Réseau social local (PI-1-2) ;
- Coordination associatives et culturelles (PI-1-3).

d) S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention)

1^{er} état de la fiche (stade de la demande de convention).

e) Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s)

Concernant le bâtiment lui-même, une alternative possible consisterait à construire du neuf. Mais l'intention est ici de préserver un bâtiment patrimonial, auquel tiennent les habitants, en en élargissant la fonction collective.

f) Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

- Les espaces et le bâtiment dans lesquels s'inscrit le projet existent (pas de consommation foncière) ;
- Ces espaces et ce bâtiment sont propriétés communales (valorisation du patrimoine communal) ;
- À l'exception d'un préau multifonctionnel, aucune construction neuve n'interviendra ;
- Vu l'important caractère patrimonial du presbytère, il ne sera pas touché à l'enveloppe extérieure (ni ouvertures neuves – sauf éventuelles baies et fenêtres de toitures –, ni annexe, ni escalier extérieur) et les éléments de mobilier de valeur existants seront, autant que faire se peut, conservés : boiseries, planchers, portes et huisseries, carrelages, cheminée.
- Une attention particulière sera accordée aux performances écologiques (nature et origine des matériaux) et, en ce qui concerne les bâtiments, énergétiques (isolation, autonomie, source renouvelable) des aménagements programmés.
- Les fonctions des trois lieux sous projets seront multiples.
- Les trois lieux sous projet seront accessibles tous les jours, toute l'année, moyennant mise en place et respect d'un ROI.

g) Considérations supplémentaires

Importance démographique et localisation de Vance. Ce village héberge un cinquième de la population de la commune et connaît, après Etalle, le plus important et régulier taux de croissance démographique du territoire. Il est aussi le plus excentré et détaché des villages de la commune. Comme il n'est contigu à aucun autre, s'y sont développés une identité et un sentiment d'appartenance intenses. Partant, la vie associative y est plus riche qu'ailleurs. Les associations sont nombreuses, de taille importante, et elles organisent des événements d'ampleur, dont le plus connu est le rendez-vous du « Grand feu », à la réputation largement établie dans la région.

Besoins et ambitions des associations locales. Elles sont aujourd'hui à l'étroit dans les locaux qu'elles occupent en divers lieux du village (dont le presbytère). S'exacerbent les problèmes de stockage de matériel, de protection des biens de valeur, de concurrence pour les rares espaces disponibles, d'adéquation entre taille des groupes et taille des salles, de qualité et équipement des locaux existants. Les associations ont atteint un niveau de développement – nombre de membres, volume d'activités, taille des événements – qui réclame des infrastructures leur permettant de continuer à pleinement jouer leur rôle de fédérateur et dynamiseur de la vie locale, de vecteur de mixité et cohésion sociales. (D'ailleurs, la définition de ce projet est le fait de représentants des diverses associations vançaises, sous la houlette de quatre membres de la CLDR habitant ce village.)

Bâtiment et lieux concernés par le projet. Le projet d'aménagement de ces trois sites contigus, non seulement participera directement de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine architectural local, mais en plus constituera une opération urbanistique de qualité au cœur du village.

Faisabilité rapide du projet :

- La Commune est propriétaire du presbytère et de son jardin, ainsi que du terrain dit du « grand feu » ;
- Elle a acquis le terrain voisin, qui rejoint le tunnel sous voie ;
- La Région wallonne a inscrit dans son programme de travaux prioritaires la réfection des pistes cyclables qui permettent un accès au tunnel sous voie, donc un accès direct au réseau de voies lentes communal et transcommunal ;
- Les associations vançaises sont occupées à constituer le Comité de gestion de ces lieux réaménagés.

3. Lien à la stratégie du PCDR

a) Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR

En première ligne, le projet décrit soutient directement l'objectif général « Un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et deux de ses objectifs spécifiques :

- « Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » ;
- « Un territoire qui Interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes ».

En deuxième ligne, il rencontre l'objectif général « Un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté » et trois de ses objectifs spécifiques :

- « Un territoire qui poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) ;
- « Un territoire qui mène des initiatives collectives visant la transition écologique » ;

- « Un territoire qui rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes ».

En troisième ligne, il rencontre l'objectif général « Un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires » et deux de ses objectifs spécifiques :

- « Un territoire qui crée des solutions « co » (-working, -voiturage), en appui à l'emploi local et frontalier » ;
- « Un territoire qui renforce l'économie locale en-dehors des zones d'activité économique, au départ de produits locaux.

En outre, le projet entre en résonance avec l'objectif transversal du PCDR « Un territoire qui stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial ».

Enfin, il répondra à cette considération de moyens « Un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements ».

Par le nombre d'objectifs, généraux et spécifiques, qu'il couvre, ce projet incarne à lui seul la presque totalité de la stratégie du PCDR.

b) Lien de ce projet avec les objectifs décrits ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

D'un point de vue qualitatif, les apports directs du projet aux objectifs cités sont les suivants :

- Affectation au réseau des associations locales de trois espaces contigus, réaménagés et équipés pour « améliorer les aménagements collectifs dans les villages » ;
- Création du cheminement reliant ce pôle associatif au réseau de voies lentes pour « interconnecter les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes » ;
- Préservation, mise en valeur et usage collectif d'un bâtiment patrimonial pour « poursuivre le travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine » ;
- Attention aux performances écologiques et énergétiques des aménagements opérés pour « mener des initiatives collectives visant la transition écologique » ;
- Création d'un accès à la portion de la Semois pour « rendre plus visibles et accessibles les richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes ».
- Réservation et équipement d'espaces de coworking et covoiturage pour « créer des solutions « co », en appui à l'emploi local et frontalier ».
- Effort de développement d'activités d'économie locale et circulaire pour « renforcer l'économie locale en-dehors des zones d'activité économique, au départ de produits locaux ».
- Participation citoyenne à la définition et au développement du projet pour « stimuler et faciliter l'investissement de tous dans les projets de développement territorial ».
- Dimension urbanistique de l'opération pour « soigner l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements ».

Du point de vue quantitatif, le projet :

- Bénéficiera à l'ensemble des associations vançaises (cf. annexe d.) et de leurs membres ;
- Sera ouvert à l'ensemble de la population, au travers des activités proposées et des espaces accessibles librement ou selon les horaires d'ouverture ;
- Aménagera 155 m² de locaux dans le presbytère et 280 m² d'espace utile dans le préau pour la tenue d'activités d'intérieur et d'extérieur et pour l'entreposage de matériel utile à ces activités ;

- Créera 400 m courants de voies lentes ;
- Installera 10 emplacements vélos et une borne de lavage ;
- Créera 45 places de covoiturage.

c) Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

Le site sous projet sera relié directement au réseau de voies lentes communal et transcommunal, par le tunnel sous voie, lequel permet de rejoindre les pistes cyclables bordant la N83, dont la réfection est inscrite dans le programme de travaux prioritaires de la Région wallonne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le principal impact, positif, du projet concerne le volet culturel et social du développement durable, puisqu'il vise à soutenir le développement de la vie associative locale, au service de l'intégration et de la mixité sociales, de l'épanouissement du plus grand nombre.</p> <p>Il aura également un impact, direct et positif, sur le volet environnemental du développement durable, par le choix des matériaux et solutions énergétiques qui seront faits dans l'aménagement des bâtiments et lieux, ainsi que par le type d'initiative économique qui sera essayée dans le tiers-lieu associatif (recyclerie, repair-café, etc.).</p> <p>Il aura encore un impact positif, plus léger, sur le volet économique du développement durable, dans la mesure où il expérimentera et promouvra des initiatives entrepreneuriales locales.</p>	+++	++	+

5. Localisation et statut

a) Localisation au sein de la commune, adresse, situation

- Le site du projet se trouve à Vance, dans la partie sud du cœur historique du village, entre la rue de la Semois (RN83a, anciennement RN83, reliant Etalle à Arlon) et la Semois.
- Adresse postale du presbytère : Rue de la Semois, 2 à 6741 Vance.
- Références cadastrales : ETALLE 5 DIV/VANCE/ section B, 232, 233, 234f, 20n et 20p (cf. annexes).

b) Intégration du projet par rapport à son environnement direct

- Le site se trouve à l'articulation entre le cœur historique de Vance, dont le presbytère marque la limite sud avec les maisons voisines, et la Semois, avec les espaces ouverts qui l'encadrent.
- Le projet respecte parfaitement cette articulation, en ce sens que le presbytère gardera des fonctions collectives en lien direct avec la vie du village, tandis que les espaces à l'arrière accueilleront des activités ponctuelles s'appuyant sur des

espaces ouverts et naturels. Ces derniers, tout en restant proches du village, en sont suffisamment éloignés pour limiter les éventuelles nuisances liées aux activités de plein air.

- Le petit volume à construire (préau) se positionne pour sa part le plus près possible de la rue de la Semois, afin de limiter l'urbanisation de la prairie du grand feu.

c) Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...)

- Statut au plan de secteur : le presbytère, son jardin, ainsi que la partie du terrain du grand feu proche de la rue de la Semois se situent en zone d'habitat à caractère rural. Le solde du terrain jusqu'à la RN83 est pour sa part repris en zone agricole. Le site est par ailleurs repris en périmètre d'intérêt paysager, comme une grande partie du village de Vance et la Semois en aval de celui-ci.
- Le presbytère est repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel²⁵⁵, tout comme l'église paroissiale située face à lui. Il n'est toutefois pas classé.
- Aucun schéma ou règlement communal ou local au sens du CoDT ne s'applique.

d) Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, etc.).

- Le site du projet n'est pas couvert par le réseau Natura 2000, ni par aucun autre statut de protection relevant de la conservation de la nature. Toutefois, la vallée de la Semois, directement en amont et en aval du site, bénéficie de ce statut Natura 2000 (marais de Vance d'une part et de Chantemelle d'autre part).
- Les Plaines alluviales de la Semois et affluents ont été retenues comme liaisons écologiques au sens du CoDT, Article D.II.2, §2, alinéa 4.
- Selon la cartographie de l'aléa d'inondation (2021), l'ensemble du site est repris en zone d'aléa moyen. Les abords directs de la Semois sont eux en zone d'aléa élevé.

e) Présentation du périmètre d'intervention

- Voir annexes.

f) Statut de propriété

- Propriété communale : presbytère, jardin du presbytère, terrain du Grand Feu, tunnel sous voie ;
- Propriété privée : champ entre terrain du Grand Feu et tunnel sous voie (procédure d'acquisition par la Commune en cours de finalisation).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : la Commune.

²⁵⁵ Descriptif repris dans la fiche n° 85009-INV-0111-01 : N° 2. Presbytère édifié en 1840. Moellons sous cimentage ou sous enduit, calcaire nu ou peint, essentage d'ardoises au mur-pignon dr. Trois travées de deux baies avec porte médiane ; même répartition à l'arrière. Baies de combles en façade. Linteaux droits ; contrevents à l'origine. Corniches calcaires en talon avec ressaut à chaque pile d'angle. Souches de cheminée à corniche moulurée. Croupes, ardoises. Dépendances de même style à g., dénaturées par une porte de garage. P.S. [162]

- Parties prenantes du projet : la CLDR, les associations vançaises (cf. annexe d.), les riverains, le Contrat rivière Semois-Chiers.

7. Programme de réalisation

a) Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Projet matériel du Lot 1 – projet de 1^{re} convention.
- Projet « à tiroirs » intimement liés ; clarté et simplicité de mise en œuvre de chacun ; nécessité d'une mise en œuvre concomitante car approche urbanistique globale d'un cœur de village ;
- Projet défini collectivement par les associations utilisatrices (adhésion) ;
- Couverture de tous les objectifs généraux et de l'objectif transversal du PCDR ;
- Statut de propriété communale de l'ensemble des lieux concernés (acquisition en cours du terrain voisin).

b) État du dossier

- Stade de l'esquisse d'intention chiffrée.
- Projet nourri de deux visites sur site et d'un processus de consultation des associations locales.

c) Programme des travaux

- Délimitation des zones sur le terrain du « Grand feu » : tracé voies lentes, emplacement préau, emplacement parking, accès Semois ;
- Construction du préau (permet de « vider » le presbytère) & aménagement du parking et de la voie lente ;
- Aménagement & équipement du presbytère ;
- Aménagement & équipement du jardin du presbytère ;
- Aménagement accès Semois.

d) Planification

- Convention faisabilité et désignation d'un auteur de projet : courant 2022 ;
- Dépôt de l'avant-projet : 1^{er} semestre 2023.

e) Démarches administratives à réaliser

- Obtention du permis d'urbanisme pour la construction du préau ;
- Obtention d'une autorisation domaniale pour l'accès à la Semois.

f) Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Création d'un Comité de gestion du tiers-lieu associatif (et contractualisation avec la Commune, e.a. pour l'affectation des bénéfices) ;
- Charte et calendrier d'occupation des locaux ;
- Grille tarifaire de location des espaces.
- Plan d'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs à définir (Commune & Comité de gestion)

8. Estimation globale du coût

Vance – Espace public	unité	prix/unité	quantité	total	Sources de financement								
					DR		Autres		Commune				
					%	€ HTVA	%	€ HTVA	%	€ HTVA			
1. Aménagement de l'espace public				289.850,00									
Aménagement d'un espace public minéral en bordure de la voirie	m ²	200,00	680	136.000,00									
Aménagement d'un accès carrossable	m ²	200,00	360	72.000,00									
Installation de stationnement vélo	unité	400,00	10	4.000,00									
Installation de bornes pour laver les vélos/gonfler les pneus	unité	2.500,00	1	2.500,00									
Aménagement d'une aire de stationnement (parking P+R)	m ²	31,50	1.100	34.650,00									
Installation de bulles enterrées	unité	10.000,00	2	20.000,00	60%	173.910,00	0%	0,00	40%	115.940,00			
Installation de bancs	unité	1.000,00	5	5.000,00									
Installation d'une table de picnic	unité	1.500,00	2	3.000,00									
Installation d'un barbecue couvert	unité	2.500,00	1	2.500,00									
Eclairage public	unité	1.200,00	5	6.000,00									
Poubelles	unité	600,00	3	1.800,00									
Potelets pour délimiter les espaces	unité	300,00	8	2.400,00									
2. Berges de la Semois				29.250,00									
Ouverture sur les berges de la Semois	m ²	50,00	585	29.250,00	80%	23.400,00	0%	0,00	20%	5.850,00			
3. Aménagement d'une halle avec local pour activités				112.000,00									
Halle couverte avec local de rangements	m ²	400,00	280	112.000,00	80%	89.600,00	0%	0,00	20%	22.400,00			
5. Aménagement de cheminement de mobilité douce				22.500,00									
Sentiers de mobilité douce	mct	20,00	400,00	8.000,00									
Mise à niveau du pertuis sous la nationale	m ³	10,00	100	1.000,00									
Délimitation du jardin (haies)	mct	30,00	150	4.500,00	80%	18.000,00	0%	0,00	20%	4.500,00			
Réfection des murs d'enceinte	mct	200,00	45	9.000,00									
5. Divers				46.610,00									
Signalisation	unité	250,00	5	1.250,00									
Imprévus	%	-	10	45.360,00	80%	37.288,00	0%	0,00	20%	9.322,00			
6. Honoraires				15.000,00									
Frais d'étude	fft	15.000,00	-	15.000,00	80%	12.000,00	0%	0,00	20%	3.000,00			
			TOTAL HTVA	515.210,00	-	354.198,00	-	0,00	-	161.012,00			

Vance – Maison des associations	unité	prix/unité	quantité	total	Sources de financement							
					DR		Autres		Commune			
					%	€ HTVA	%	€ HTVA	%	€ HTVA		
1. Rénovation du presbytère en maison des associations				376.100,00								
Rénovation du bâtiment	m²	1.800,00	155	279.000,00								
Terrasse et espace scénique	fft	-	-	15.000,00								
Cuisine équipée	unité	7.000,00	1	7.000,00								
Sanitaire	unité	6.000,00	2	12.000,00	80%	300.880,00	0%	0,00	20%	75.220,00		
Installation d'un bac à sable	unité	500,00	1	500,00								
Frais d'architecte	%	-	10	31.300,00								
Imprévus	%	-	10	31.300,00								
			TOTAL HTVA	376.100,00	-	300.880,00	-	0,00	-	75.220,00		

- Projet rémunérateur : oui, par la location d'espaces à des porteurs de projets, des artisans, des coworkeurs ou télétravailleurs.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

a) Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de locaux aménagés et équipés au sein du presbytère	10	Plan <i>as built</i>
Existence d'un préau multifonctionnel	1	
Nombre de places de parking (covoiturage)	60	
Longueur du tronçon de cheminement doux	400 m	
Superficie de potager mis à disposition des associations et habitants	50 m ²	
Existence du Comité de gestion	1	

b) Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'associations représentées dans le Comité de gestion	8	Comité de gestion
Nombre de groupes utilisateurs des différents locaux et sites	20/an	
Nombre de manifestations et événements organisés sur les sites	+ 10% / année trois ans après l'inauguration	
Taux d'occupation des locaux	+ 10% / année trois ans après l'inauguration	
Bénéfices engendrés	6.000€ / an trois ans après l'inauguration	

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

Stade de la demande de convention

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

- Préservation d'un bâtiment patrimonial ;
- Urbanisation réduite à la construction d'un préau ;
- Pas d'atteinte à l'intérêt paysager ;
- Limitation des nuisances générées par les activités extérieures en les concentrant en bout de terrain ;
- Amélioration et sécurisation de l'accès à la Semois ;
- Ensemble d'éléments légers contribuant à la structuration de cet espace au cœur du village, sans dénaturation ou artificialisation aucune.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

- Surfaces imperméabilisées très réduites ;
 - Pente faible, superficie enherbée importante.
- **Eléments quantitatifs et dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées à préciser et justifier au stade de l'avant-projet.**

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles

- Recours aux énergies renouvelables, autant que faire se pourra, pour le chauffage et l'éclairage du presbytère ;
 - Effort maximal d'isolation du presbytère ;
 - Choix de toilettes sèches ;
 - Citerne d'eau de pluie pour divers usages (arrosage du jardin, borne de lavage des vélos) ;
 - Installation de dispositifs garantissant la sobriété énergétique ;
 - Choix et mise en œuvre de matériaux écologiques, dans les limites d'un budget raisonnable.
- **Choix techniques à préciser et justifier au stade de l'avant-projet.**

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet

- Urbanisation nouvelle réduite ;
 - Utilisation maximale des surfaces du presbytère (en ce compris le grenier et la terrasse) ;
 - Multifonctionnalité de locaux et parties de l'espace aménagé (ex. : parking de co-voiturage la semaine, plaine d'activité extérieure le week-end) ;
 - Maison de toutes les associations vançaises : projection d'un taux d'occupation élevé.
- **Mesures exactes à préciser et justifier au stade de l'avant-projet.**

E. Mesures en faveur de la biodiversité

- Le projet crée de multiples liens avec la nature immédiatement environnante : il intègre le jardin du presbytère, la Semois et le terrain du grand feu – trois espaces naturels différents – dans un aménagement global.
 - La biodiversité se retrouvera dans ces trois espaces naturels ; elle sera spécifique à chacun, suscitera des interventions et activités différentes.
 - La protection et la valorisation du patrimoine naturel tiendront en la remise en état et l'exploitation potagère et fruitière du jardin du presbytère (aux murs de pierres sèches), en la mise en valeur et l'accessibilité de la Semois, en l'aménagement du terrain du grand feu.
- **Identification complète et précise des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site et détermination des mesures prises pour leur protection à effectuer au stade de l'avant-projet.**
- **Mesures d'amélioration de la qualité biologique du site et des surfaces mises en œuvre à préciser au stade de l'avant-projet.**

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet

- Le projet se veut accessible à tous et par tous, dans ses diverses parties. Seuls l'étage et le grenier du presbytère seront inaccessibles aux PMR, pour une raison technique (impossibilité d'installer un ascenseur dans le presbytère). Un cheminement lent permettra la circulation des piétons et cyclistes sur l'ensemble de la zone. Ce cheminement sera connecté à la piste cyclable bordant la nationale.
 - La mobilité autour du projet a été pensée à l'interne et à l'externe. À l'interne : comment relier entre elles les différentes zones constitutives du projet (presbytère, jardin, terrain du grand feu) ? À l'externe : comment atteindre l'ensemble spatial qu'elles forment au départ des divers lieux d'habitat et voies de circulation, d'une manière sécurisée ?
 - Le projet n'a pas été analysé sous le prisme du genre. Mais les deux membres de la CLDR qui ont réuni les associations locales pour construire le projet sont des femmes.
- **Confirmation et précision ultime des solutions de mobilité au stade de l'avant-projet.**

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire

- Les entreprises choisies seront, autant que faire se peut dans le cadre de la réglementation sur les marchés publics, locales et emploieront des ressources locales. Le cahier des charges sera configuré en ce sens.
- **Choix effectif des entreprises uniquement possible au stade de projet.**

H. Intégration du projet dans l'environnement

- Le projet a un impact positif sur le paysage. Il l'artificialise peu, restaure et met en valeur un bâtiment et un espace patrimoniaux (presbytère et jardin), enjolive l'accès à la Semois et contribue à structurer un grand espace vide au cœur du village.
- Le voisinage du projet est réduit (peu d'habitat). Les activités extérieures bruyantes se dérouleront en extrémité de pâture.

11. Annexes

- a) Plan de situation : orthophotoplan et IGN.
- b) Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur.
- c) Dossier photographique d'état des lieux.
- d) Liste des activités actuelles concernées, de la fréquentation et des perspectives d'évolution.
- e) Liste des projets de même fonction sur la commune.
- f) Aménagements projetés.

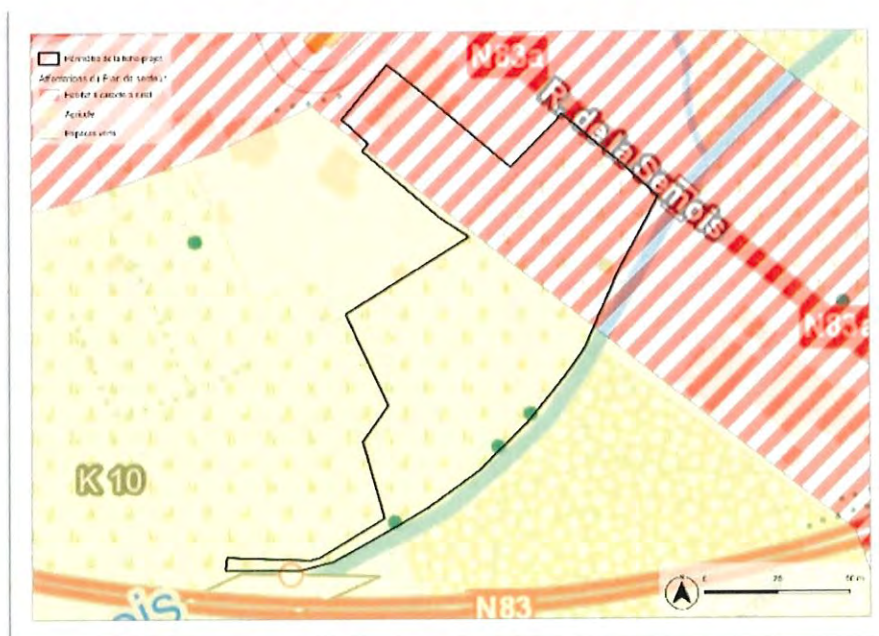
b. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Cadastre



Le trait continu figure le périmètre de la fiche-projet.

Plan de secteur



Le trait continu figure le périmètre de la fiche-projet.

c. Dossier photographique d'état des lieux

Le presbytère et son jardin



Façade avant



Rez-de-Chaussée



Façade arrière



Rez-de-chaussée



Jardin



Rez-de-chaussée



Rez-de-chaussée



Étage



Étage



Grenier

Le terrain du Grand Feu, la Semois, le tunnel sous voie



L'accès au terrain – le portique, le pont sur la Semois



La Semois



Le terrain – l'échafaudage du grand feu



La Semois



Le terrain – entrepôt du bois à brûler



Le tunnel sous voie



Le tunnel sous voie



La passerelle après le pertuis

d. Liste des activités actuelles concernées, fréquentation et perspectives d'évolution.

Liste des associations et groupements vançois parties prenantes du projet :

- Club des jeunes ;
- Patro ;
- Harmonie Saint-Joseph ;
- Association des parents ;
- A-Vance Team (club amateur VTT et cyclo) ;
- Cercle Saint-Joseph ;
- La Vieille Ecole ;
- Sporting Club de Vance (football) ;
- Vancy-Fair (événementiel estival) ;
- 3 X 20.

Les activités actuelles concernées touchent donc : au sport (cyclisme, football), à la jeunesse, à la musique, à l'événementiel, au scolaire et parascolaire, au 3^e âge.

Les activités supplémentaires envisagées dans les différents espaces du Presbytère et de son jardin consistent en :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Petits marchés (Créateurs, Noël, Vintage, etc.) ; | - Cours de Solfège ; |
| - Jardinage ; | - Ateliers de couture ; |
| - Expositions ; | - Initiation au bricolage ; |
| - Vente ; | - Poterie, céramique, gravure ; |
| - Horeca ; | - Peinture ; |
| - Dégustation de vin ; | - Ateliers floraux ; |
| - Ateliers culinaires ; | - Atelier zéro-déchet ; |
| - Déjeuners ; | - Guitares et autres instruments ; |
| - Apéros villageois ; | - Théâtre-improvisation ; |
| - Marché du livre ; | - Massage bébé (ONE) ; |
| - Dépôt-vente ; | - Yoga ; |
| - Repair-café ; | - Portage ; |
| - Locations privées du barbecue ; | - Pilate ; |
| - Atelier biodiversité (confection d'hôtel à insectes, abri hérissons) ; | - Psychomotricité ; |
| - Chasse aux œufs ; | - Lecture ; |
| - Tournoi de pétanque ; | - Après-scolaire ; |
| - Location de bureaux (co-working) ; | - Etc. |
| - Location de locaux pour réunions ; | |
| - Cours d'informatique ; | |
| - Formations diverses ; | |
| - Espaces de travail étudiants ; | |
| - Ateliers d'écriture ; | |
| - Ateliers de remédiation ; | |

e. Liste des projets de même fonction sur la commune.

Quatre projets du PCDR entretiennent quelques similitudes de principe avec le présent projet d'aménagement, à Vance, du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices :

- À **Fratin**, la modernisation de la salle de village (ancienne école), au bénéfice des associations locales, et le réaménagement de la place centrale (espace multisports), au profit des jeunes.
- À **Sainte-Marie-sur-Semois**, la transformation de la salle du football en salle de village, avec aménagement du parking, dans une visée à la fois sportive, culturelle et associative.
- À **Sainte-Marie-sur-Semois** encore, le réaménagement du Cercle Saint-Nicolas, au bénéfice des associations et de l'école locales, avec ouverture vers le jardin, l'aire multisports et la place de village.
- À **Villers-sur-Semois**, la reconfiguration de l'ancien presbytère, au bénéfice de la vie associative locale, et la valorisation du terrain le jouxtant (verger, aire de jeux), pour le plaisir des enfants.

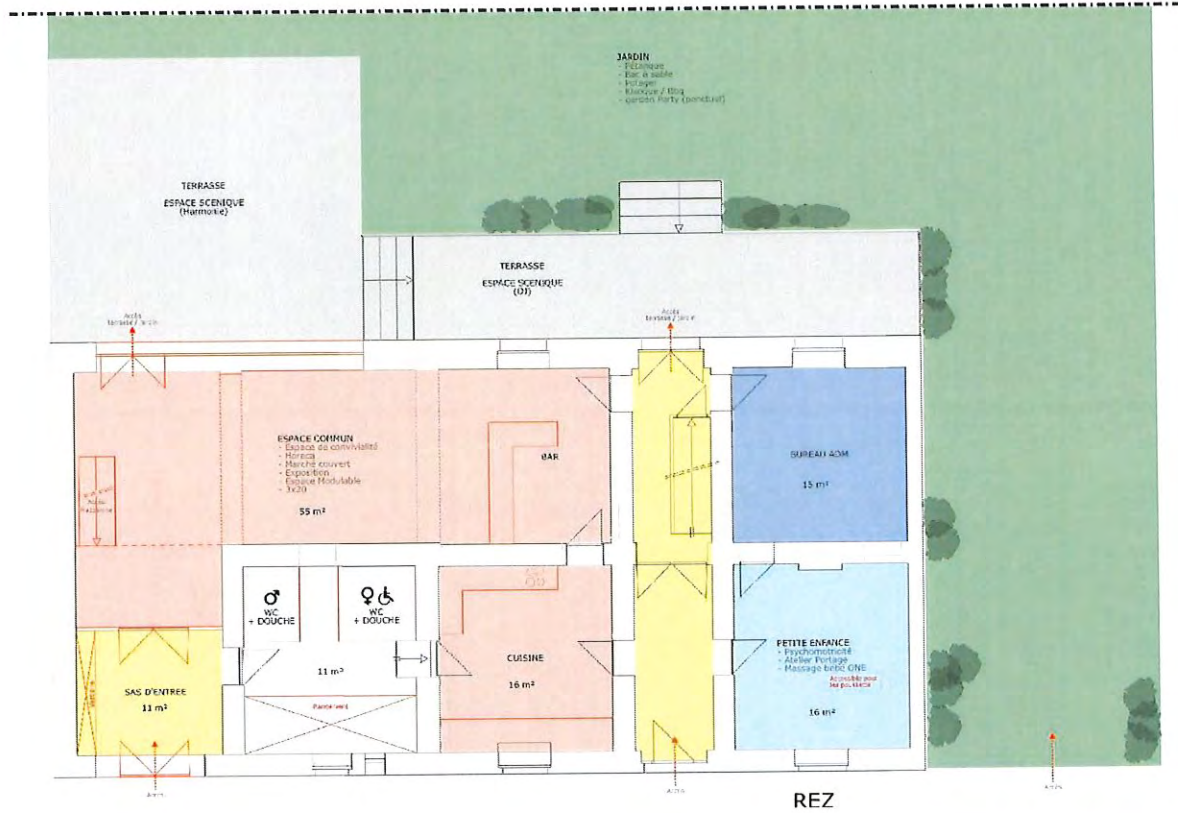
Tous ces projets visent à servir de mêmes publics – associations, jeunesse –, concernent à la fois un bâtiment existant et un espace ouvert à valoriser. Seul le presbytère de Villers-sur-Semois affiche un intérêt patrimonial à l'instar de celui de Vance.

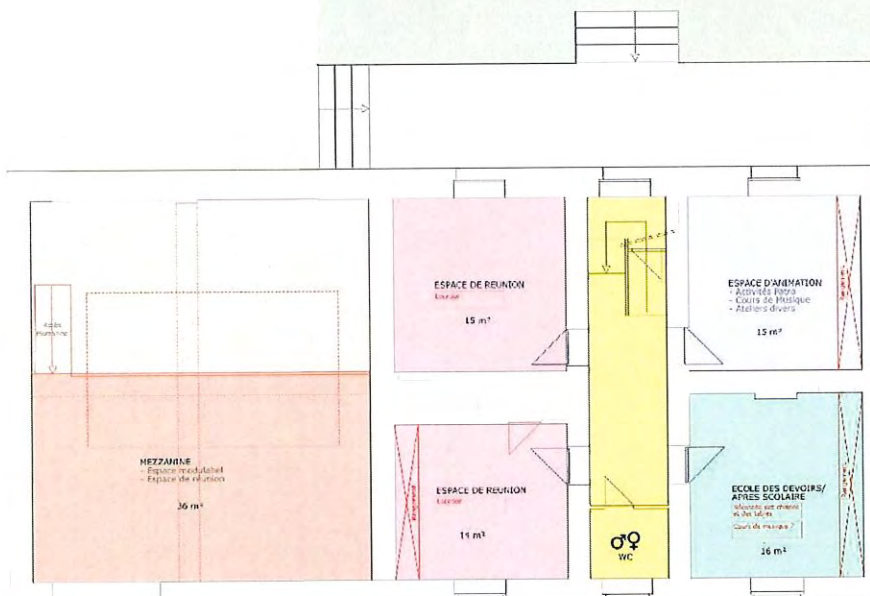
Mais, à ce stade, seul le projet de Vance a fait l'objet d'un investissement citoyen et réunit toutes les conditions de faisabilité.

Les autres projets cités figurent en Lot 3 du PCDR.

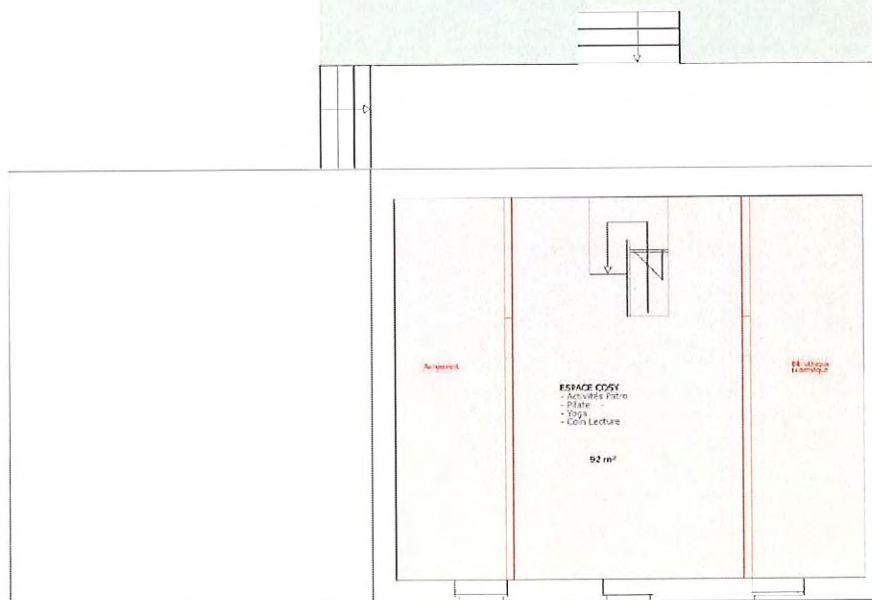
f. Aménagements projetés

Presbytère : rez, 1^{er} étage, 2^e étage.





1er ETAGE

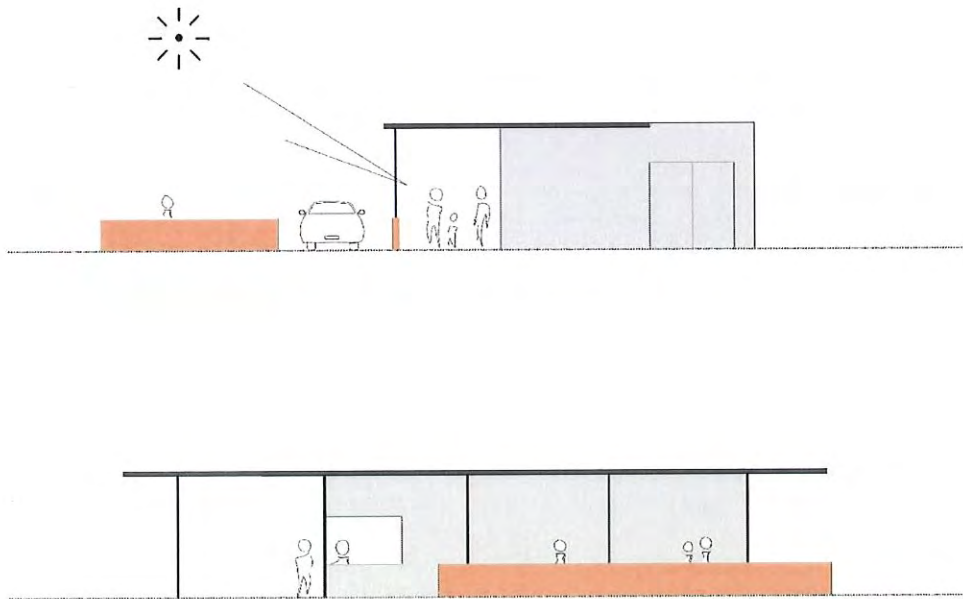


2eme ETAGE

Plan d'aménagement du jardin et du terrain du Grand feu



Coupes du préau



Fiche-projet / PM-1-2/ Création d'un maillage de voies lentes

Phase 1 - Liaison régionale
Phase 2 - Liaisons intercommunales
Phase 3 - Liaisons inter-villages

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un maillage de voies lentes couvrant tout le territoire communal, suivant une architecture à 3 niveaux, interconnectés et complémentaires.

Chacun de ces 3 niveaux est considéré comme une phase de mise en œuvre du projet global et fera l'objet d'une demande de financement spécifique. L'ordre définitif de mise en œuvre de ces 3 phases sera décidé ultérieurement par la Commune et la CLDR en fonction des besoins et opportunités.

1) Phase 1-Liaison régionale

Descriptif

Il s'agit de contribuer à la création d'une liaison de **niveau régional** suivant le tracé de l'itinéraire véloroute W9 reliant Aachen à Torgny et passant par Arlon et Virton.

Sur Etalle, le tracé de cet itinéraire emprunte le chemin forestier longeant la vallée du Gros Ruisseau au sud du territoire, entre la rue du Bois et le site de Montauban.

Cet itinéraire permet, plus localement, de relier la commune d'Etalle :

- Vers l'est, à sa voisine de Saint-Léger puis, de là, vers le nord, à la commune d'Arlon ;
- Vers le sud, à la commune de Virton, le W9 empruntant, depuis la gare de Buzenol, le tronçon de RAVeL existant qui rejoint le village d'Ethe.

La réalisation progressive de ce tracé Véloroute dans le sud de la province de Luxembourg, depuis Martelange jusque Torgny, est coordonnée par Idelux-projets publics, en partenariat avec les 12 Communes concernées (6 concernées par le tracé proprement dit et 6 concernées par les bouclages vélo-touristiques qui s'y greffent). Sa mise en œuvre se fait progressivement, en fonction des opportunités de financement qui se présentent.

Travaux projetés

Sur Etalle, il s'agit de rendre praticable par les modes doux le chemin forestier longeant la vallée du Gros-Ruisseau, depuis la rue du Bois jusqu'au site de Montauban où des routes asphaltées prennent le relais. La longueur de ce chemin est d'environ 3.300m.

Une proposition d'aménagement a été étudiée par l'asbl « Les Chemins du Rail » et présentée par Idelux-Projets publics au SPW-DNF et au SPW-DGO1.

Elle consiste à doter le chemin d'un revêtement de type bibande en béton (2X1,1m) en alternance avec quelques portions monobande étroites (1,1 mètres). Cette proposition se justifie par le compromis à trouver entre la sensibilité environnementale de l'endroit (repris dans un site Natura 2000) et la nécessité de proposer une assiette suffisamment solide tant pour les usagers doux que pour les nécessaires exploitation forestière et surveillance des captages qui s'égrènent le long de cette vallée.

A ces travaux liés au revêtement s'ajoutent la mise en place d'une signalétique routière, la pose d'un balisage directionnel et la création de dispositifs permettant de filtrer les véhicules motorisés qui pourront emprunter le tronçon ainsi aménagé.

Les contacts seront poursuivis avec les communes voisines afin d'envisager la réalisation de ces travaux dans le cadre d'un partenariat pluricommunal.

2) Phase 2- Liaisons intercommunales

Descriptif

Il s'agit de relier la commune d'Etalle avec les communes directement voisines grâce à des itinéraires adaptés aux déplacements doux.

La Voie romaine est la solution naturelle et évidente pour relier directement Etalle-centre à la **commune d'Arlon** et son village de Sampont. Cette liaison a aussi un rôle plus local en permettant de connecter Etalle-centre au village de Vance et au hameau de Villers-Tortru.

Pour les connexions avec **les communes de Habay et Tintigny**, le Parc naturel de Gaume, dans le cadre de la mission que lui a confiée la Province de Luxembourg visant à définir des liaisons intercommunales de mobilité douce à l'échelle de la Gaume, a proposé de retenir la rue du 18^e Chasseur français comme liaison entre Etalle-centre et le village de Rulles (commune de Habay). Dans ce dernier passe la « Transhabaysienne », le projet d'ossature de la mobilité douce reliant les différents villages d'Habay. De là, il est ensuite possible de rejoindre les villages de la commune de Tintigny.

Se connecter à la « Transhabaysienne » présente aussi l'avantage de relier Etalle à la gare de Marbehan et au futur Centre Hospitalier Régional – Centre-Sud situé à proximité d'Houdemont.

La liaison naturelle avec **Saint-Léger** consiste à rejoindre puis emprunter le W9. Pour ce faire, l'hypothèse actuelle consiste à utiliser la rue du Bois depuis Etalle. Cette route, peu fréquentée, a déjà par le passé été réservée aux seuls modes doux en saison estivale, avec succès semble-t-il.

Enfin, vers **Virton**, la liaison existe déjà grâce au Ravel qui relie Croix-Rouge, la gare de Buzenol et Ethe. Il est cependant nécessaire d'aménager en faveur des modes doux le tronçon de voirie entre Montauban et la gare de Buzenol, qui fait partie du W9 tout comme le Ravel (tronçon situé sur la commune de Virton).

Travaux projetés

L'aménagement de la Voie romaine pour la rendre praticable par les modes doux a été étudié par le Service des travaux de la commune d'Etalle. Il consiste :

- Sur les 700 premiers mètres au départ de la N83 vers Arlon, à refaire le revêtement hydrocarboné existant, à réaménager les abords et à effectuer des plantations ;
- Sur le reste de la Voie romaine qui se présente aujourd'hui comme un chemin agricole (+ 4.000m), à créer un revêtement bi-bande en béton (2X1,1m) avec empièvements central (1m) et latéral (2X0,8m). S'y ajoutent des plantations ainsi que l'aménagement des entrées de pâtures. Le choix de ce type de revêtement se justifie par la nécessité de toujours permettre le passage d'engins agricoles.

Pour les liaisons possibles vers Habay, Tintigny et Saint-Léger, les tronçons envisagés doivent encore être validés puis leur aménagement étudié.

Ici aussi, les contacts seront pris avec les communes voisines afin d'envisager la réalisation de ces travaux dans le cadre d'un partenariat pluricommunal.

3) Phase 3 - Liaisons inter-villages

Descriptif

Emanation de la CCATM, un groupe « Mobilité douce », composé de citoyens, s'est penché sur la question des liaisons de mobilité douce entre les différents villages, hameaux et écarts de la commune d'Etalle.

Grâce à un travail méthodique (comparaison entre l'atlas de chemins vicinaux, d'anciennes cartes et la situation actuelle, prise en compte d'itinéraires balisés existants, etc.), ce groupe a pu proposer pas moins de 21 liaisons inter-villages formant un réseau baptisé « Adeo » ("aller vers...", en latin).

L'objectif poursuivi est de réhabiliter les chemins et sentiers, parfois oubliés, qui permettaient jadis une liaison « douce » entre les différents villages de la commune.

Chaque description de tronçon retenu est assortie d'un relevé des problèmes à résoudre, des améliorations à apporter, des modes pouvant l'emprunter, le tout soutenu par un reportage photographique. De premières réflexions sur le balisage directionnel à mettre en place ont été menées. A cela s'ajoute le relevé d'environ 400 points d'intérêt sur le territoire communal le long de ces parcours.

La cartographie de ces 21 liaisons est reprise en annexe, accompagnée d'un relevé des principaux aménagements à y prévoir.

Tantôt elles empruntent des voiries hydrocarbonées secondaires, tantôt des chemins agricoles et forestiers. Toujours elles veillent à éviter les voiries principales. Elles ne sont pas toutes accessibles par tous les modes de déplacement : ainsi, certains chemins forestiers ne peuvent pas être parcourus par des vélos de route. L'intention n'est toutefois pas de les bétonner afin de conserver l'aspect naturel des endroits concernés.

Travaux projetés

Les travaux et aménagements prévus (voir cartographie en annexe), souvent légers, visent à rendre praticables et sécurisées l'ensemble des liaisons projetées. Suivant les cas, il peut s'agir :

- D'empierrements de parties de chemins ;
- De marquage au sol lorsque des voiries secondaires sont empruntées ;
- D'équipements de sécurité aux traversées de voiries principales (routes régionales) ;

A cela, il convient d'ajouter la nécessaire signalétique routière et le balisage directionnel.

Notons que la concrétisation de ce réseau est déjà partiellement en cours :

- Une passerelle va prochainement être placée par la Commune au niveau des Abattys grâce à un subside obtenu (liaison de Villers-sur-Semois à Sainte-Marie-sur-Semois) ;
- La voie romaine (liaison intercommunale – voir ci-avant), importante aussi comme liaison inter-villages, a déjà vu son aménagement étudié par la Commune ;
- Des travaux de réempierrement entre Vance et la ferme de Bellevue ont été effectués par la Commune ;
- Des travaux de remise en état de la liaison entre Villers-sur-Semois et Etalle ont été réalisés par la commune et des citoyens, au niveau du bois de la Fosse et d'une parcelle agricole au lieu « La Charmoise ».

A ces trois niveaux de liaisons de mobilité douce (régional, intercommunal et inter-villages) s'ajoute la nécessaire prise en compte de la mobilité douce pour les déplacements au sein-même des villages. Ainsi, plusieurs autres projets du PCDR reprennent des maillons importants pour les déplacements locaux :

- Le Masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle (PI-1-1) devra prendre en compte la dimension de mobilité douce dans le périmètre étudié, le résultat de cette réflexion se matérialisant dans la mise en œuvre des projets concrets repris au sein de ce périmètre, dont l'important axe que représente la rue du Moulin ;
- Une passerelle réservée aux déplacements « doux » et traversant la Semois est prévue par le projet « Etalle - aménagement des abords de la Semois » (PM-2-3) ;
- Le projet « Vance – Aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices » (PM-1-1) comprend notamment une liaison entre le village et la rue du Stade afin de relier les différents quartiers de manière sécurisée.
- Le projet « Sainte-Marie-Sur-Semois – aménagement d'un cœur de village » (PM-1-3) doit lui aussi prendre en compte la mobilité douce.

De manière générale, tous les projets d'aménagements projetés intégreront une réflexion sur la mobilité douce.

2. Justification du projet

Aujourd'hui, les infrastructures spécialement prévues et adaptées pour les déplacements doux des habitants sont peu nombreuses et lacunaires sur la commune d'Etalle :

- un tronçon de RAVeL débouche à l'extrémité sud-ouest de la commune, sur l'ancienne ligne ferrée L155 venant de Virton puis Ethe et aboutissant à Croix-rouge (tronçon non bouclé, terminaison en cul de sac) ;
- des tronçons de piste cyclable longent deux routes régionales :
 - o la RN83 Arlon-Florenville, sur toute la traversée de la commune, dans chaque sens ;
 - o la RN87 Habay-Virton, dans chaque sens, mais uniquement à partir de son croisement avec le diverticule ferré desservant le zoning de Gantaufet, en direction de Virton.
- Ces pistes cyclables, accolées à des voies de circulation fort empruntées et où la vitesse autorisée est souvent de 90 Km/h, sont peu sécurisantes. S'y ajoute un entretien parfois déficitaire. En pratique, elles semblent peu utilisées par les habitants.

L'omniprésence de la voiture et la dangerosité de la plupart des voiries retiennent ou empêchent ceux qui le souhaiteraient de se déplacer autrement qu'en véhicule motorisé pour leurs déplacements du quotidien.

Pourtant, la demande exprimée par la population et la CLDR est forte pour que soit construit un véritable maillage de voies lentes jouant différents rôles :

- Permettre les déplacements en toute sécurité des usagers faibles, entre villages et à l'intérieur de ceux-ci, ainsi que vers les communes voisines ;
- Favoriser les échanges, les liens, entre villages et quartiers ;
- Limiter la dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, vers les commerces, les services, les écoles, les centres sportifs, les zones d'emploi et d'activité ;
- Aider ainsi chacun à réduire son empreinte carbone en limitant son recours aux énergies fossiles et non-renouvelables ;
- Permettre la découverte autrement du territoire et de ses atouts, par les habitants mais aussi les touristes.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- Les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité.
- Multiples problèmes de sécurité routière.
- Nombreux manquements ne permettant pas de réduire l'emprise de la voiture pour les déplacements en favorisant les alternatives (transports en commun, déplacements doux, solutions partagées).
- Diverses lacunes au niveau des infrastructures de déplacement.
- Importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie.
- La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.
- Insuffisance d'inscription de la Commune dans la dynamique du développement durable et de l'énergie verte.
- Maintien ou du développement d'une économie de proximité forte, basée sur la consommation locale et directe.

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la volonté de réduire l'omniprésence de la voiture, typique des zones rurales, en offrant des solutions de déplacement alternatives adaptées permettant de relier entre eux les zones habitées (villages, hameaux et écarts), les pôles d'emploi et de services, qui ne forment pas un tissu continu.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et cet objectif spécifique : « un territoire qui interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes » car il vise précisément à créer du lien entre les habitants (aux sens propre et figuré) et à leur permettre de rejoindre facilement et de manière sécurisée les lieux d'habitat et d'activité grâce au réseau de voies lentes créé.

Il contribue également à l'atteinte de quatre autres objectifs spécifiques :

- « un territoire qui mène des initiatives collectives visant la transition écologique » car la volonté est aussi, en permettant et renforçant les déplacements doux, de réduire l'empreinte carbone des déplacements, aujourd'hui essentiellement motorisés, en y faisant contribuer un maximum de citoyens au quotidien ;
- « un territoire qui renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux » en favorisant l'accès aux commerces et services présents dans les villages pour les usagers dits faibles ;
- « un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » en développant un réseau de voies lentes qui dessert les aménagements et équipements collectifs villageois, contribuant ainsi à l'attractivité de ceux-ci ;
- « un territoire qui rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes » en faisant en sorte que le réseau de voies lentes joue aussi un rôle de découverte du territoire et de ses richesses.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Etablissement d'un masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle (PI-1-1) ;
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Anticipation des conséquences de la création du Centre Hospitalier Régional – Centre-Sud (PI-1-5) ;
- Vance – Aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1) ;
- Sainte-Marie-Sur-Semois – aménagement d'un cœur de village (PM-1-3) ;
- Etalle - aménagement des abords de la Semois (PM-2-3) ;

- Etalle – aménagement du cœur de village (PM-2-5) ;
- Aménagement d'espaces et bâtiments publics villageois (PM-3-1 à PM-3-11) ;
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact important sur les relations sociales puisqu'il est prioritairement destiné à faciliter et susciter les liens entre villages, entre pôles de rencontre, entre habitants, entre communes.</p> <p>Il a aussi un impact fort sur l'environnement en favorisant et promouvant les déplacements doux, alternatifs aux véhicules motorisés.</p> <p>Il présente aussi un impact positif sur l'économie, en facilitant l'accès aux commerces, entreprises et services locaux autrement qu'en véhicules motorisés, ainsi qu'en mobilisant des entreprises pour la réalisation des travaux envisagés.</p>	+++	+++	++

5. Localisation et statut

- Localisation : voir cartes en annexe.
- Statut au plan de secteur : Variable – essentiellement : zone forestière, zone agricole, zone d'habitat à caractère rural.
- Statut de propriété : voiries, chemins et espaces publics communaux.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune d'Etalle
- Parties prenantes : La CLDR, la CCATM, le SPW-routes, le SPW-DNF, le Parc naturel de Gaume, les partenaires du projet W9, les habitants et touristes comme usagers, les opérateurs touristiques publics et privés comme vecteurs de promotion.

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Projet de lot 1, priorité 2
 - Vision claire du tracé des différentes composantes du projet (à l'exception de certaines liaisons pluricommunales restant à valider) ;
 - Demande forte exprimée lors des consultations et par la CLDR ;
 - Liaisons internes étudiées dans le cadre d'une dynamique citoyenne ;
 - Effet levier important sur la vie locale et associative (lien) ainsi que sur l'attractivité économique et touristique ;
 - Projet connectant divers lieux aménagés dans le cadre du PCDR ;
 - Tronçons à aménager communaux.

- **État du dossier**
 - Tracé du projet W9 défini précisément par Idelux-projets publics, en partenariat avec les Communes concernées. Etude particulière du tronçon concernant Etalle réalisée par l'asbl « Les Chemins du rail », avec propositions d'aménagement. Réunions préparatoires tenues par Idelux-projets publics avec le SPW-DNF et le SPW-DGO1 ;
 - Voie romaine déjà étudiée et estimée au stade du Cahier des charges par le service travaux communal ;
 - Réseau de liaisons inter-villages « Adeo » étudié par le groupe « mobilité douce », émanation de la CCATM : identification des itinéraires possibles et sélection, relevé des travaux et aménagements nécessaires, définition de la nature des usagers pouvant utiliser chaque tronçon, premières réflexions sur le balisage à mettre en place et son coût ;
 - Pour la liaison pluricommunale vers Habay : première proposition de tracé proposée par le Parc naturel de Gaume (à valider et à étudier) ;
 - Pour la liaison pluricommunale vers Saint-Léger : premiers contacts entre communes pour identifier le tronçon possible et envisager la collaboration (rue du Bois).
- **Programme des travaux**
 - Voir descriptif du projet.
- **Planification**
 - Réalisation en trois phases distinctes (au minimum trois conventions de financement), fonctionnellement autonomes, dont l'ordre définitif sera à définir par la Commune et la CLDR en fonction des besoins et opportunités
 - Projets de lot 1, priorité 2 : première convention en 2023.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Contacts avec les administrations concernées par le projet et les tracés ;
 - Convention de faisabilité et mise en place d'un Comité d'accompagnement pour chacune des phases ;
 - Sollicitation et obtentions des subsides pour chacune des phases ;
 - Obtention des permis et autorisations nécessaires.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Plan d'entretien du réseau à mettre en place par la Commune.

8. Estimation globale du coût

Phase 1 : W9*Budget estimatif*

Poste	Montant
Travaux HTVA	
Bibande en béton en alternance avec quelques portions monobandes étroites (3300m)	600.000,00 €
Signalétique routière	5.000,00 €
Balisage directionnel	2.500,00 €
Dispositifs de dissuasion pour véhicules motorisés	5.000,00 €
Total travaux HTVA	612.500,00 €
Honoraires HTVA	
Auteur de projet - 3%	18.375,00 €
Surveillance - 1%	6.125,00 €
Coordination sécurité-santé - 0,60%	3.675,00 €
Total honoraires HTVA	28.175,00 €
Total général HTVA	640.675,00 €
TVA 21%	134.541,75 €
Total TVAC	775.216,75 €

Sources de financement

Développement rural	80%	620.173,40 €
Autres sources de subsides	Néant	Néant
Solde à charge communale		155.043,35 €

Phase 2 : liaisons intercommunales*Budget estimatif – aménagement de la voie romaine*

Poste	Montant
Travaux HTVA	792.828,79 €
Honoraires HTVA	
Auteur de projet - 3%	23.784,86 €
Surveillance - 1%	7.928,29 €
Coordination sécurité-santé - 0,60%	4.756,97 €
Total honoraires HTVA	36.470,12 €
Total général HTVA	829.298,91 €
TVA 21%	174.152,77 €
Total TVAC	1.003.451,69 €

Sources de financement

Développement rural*	80%	680.000 €
Autres sources de subsides	Néant	Néant
Solde à charge communale		323.451,69€

* subvention plafonnée à 80% de 850.000€

Restent à définir et à chiffrer : les liaisons vers Habay/Tintigny et Saint-Léger

Phase 3 : liaisons inter-villages

Budget estimatif

Poste	Montant
Travaux HTVA	
Renforcement du coffre (empierrement)	5.000,00 €
Marquage au sol	321.000,00 €
Signalétique routière	11.000,00 €
Balisage directionnel	50.000,00 €
Equipements de sécurité	175.000,00 €
Total travaux HTVA	562.000,00 €
Honoraires HTVA	
Auteur de projet - 3%	16.860,00 €
Surveillance - 1%	5.620,00 €
Coordination sécurité-santé - 0,60%	3.372,00 €
Total honoraires HTVA	25.852,00 €
Total général HTVA	587.852,00 €
TVA 21%	123.448,92 €
Total TVAC	711.300,92 €

Sources de financement

Développement rural	80%	569.040,74 €
Autres sources de subsides	Néant	Néant
Solde à charge communale		142.260,18 €

Total*Budget estimatif*

Poste	Montant
Travaux HTVA	
W9	612.500,00 €
Liaisons intercommunales (voie romaine)	792.828,79 €
Liaisons intervillages	562.000,00 €
Total travaux HTVA	1.967.328,79 €
Honoraires HTVA	
Auteur de projet - 3%	59.019,86 €
Surveillance - 1%	19.673,29 €
Coordination sécurité-santé - 0,60%	11.803,97 €
Total honoraires HTVA	90.497,12 €
Total général HTVA	2.057.825,91 €
TVA 21%	432.143,44 €
Total TVAC	2.489.969,36 €

Sources de financement

Développement rural	80%	1.869.214,14 €
Autres sources de subsides	Néant	Néant
Solde à charge communale		620.755,22 €

Projet rémunérateur oui non**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Longueur des voies lentes aménagées en site propre avec revêtement adapté (W9 et voie romaine)	3,3km + 4,7km soit 8km	PV de réception provisoire, décompte final
Longueurs des autres tronçons retenus	A définir	Plans du réseau
Nombre de villages et écarts de la commune connectés	15	Plans du réseau
Nombre de communes voisines connectés	5	Plans du réseau

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

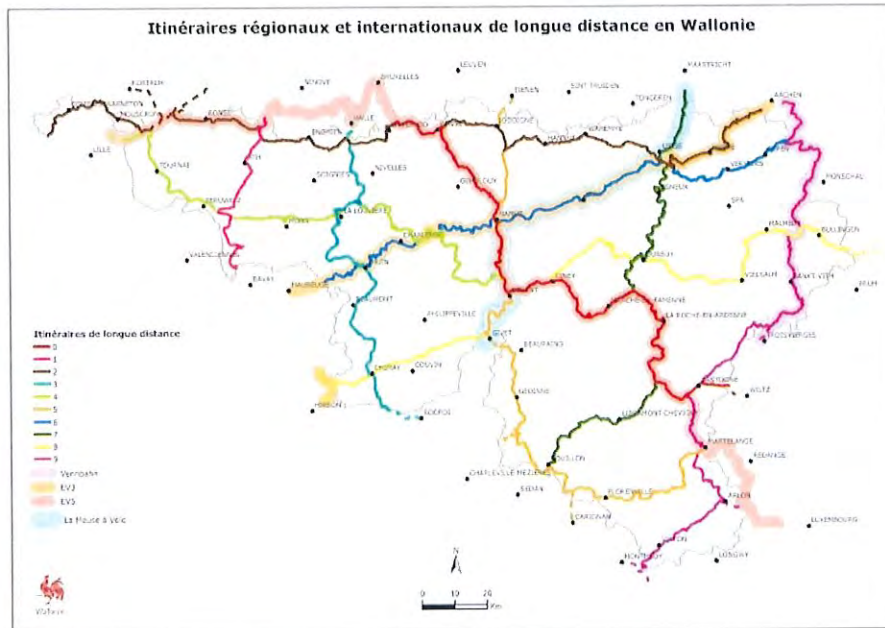
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation des voies lentes créées (nombre de personnes par an, 3 ans après la fin des travaux)	A définir	Comptage, selon méthodologie à définir

10. Annexes

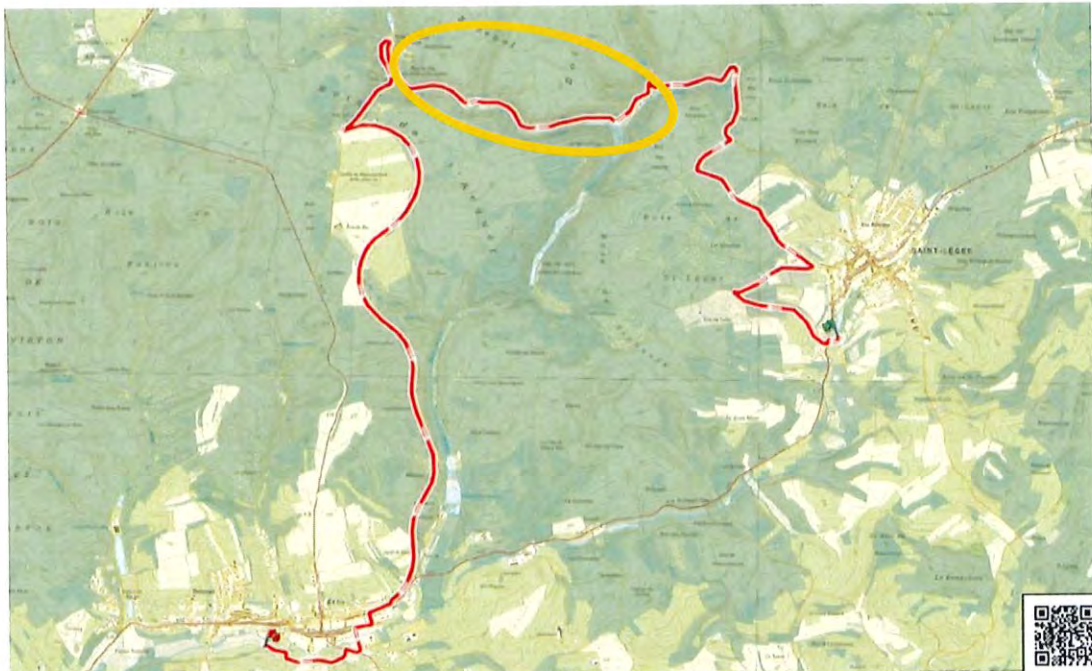
- Supports cartographiques.

1. Itinéraire Véloroute régional W9 Aachen-Torgny

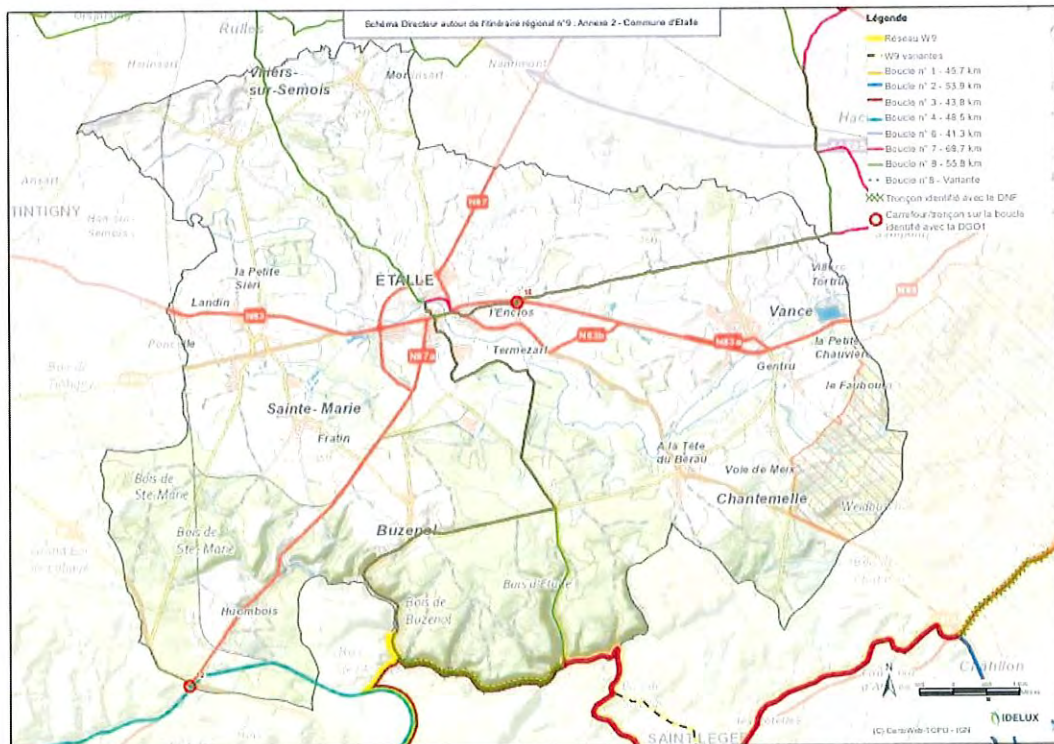
1.1. Tracé général



1.2. Tracé sur la commune d'Etalle



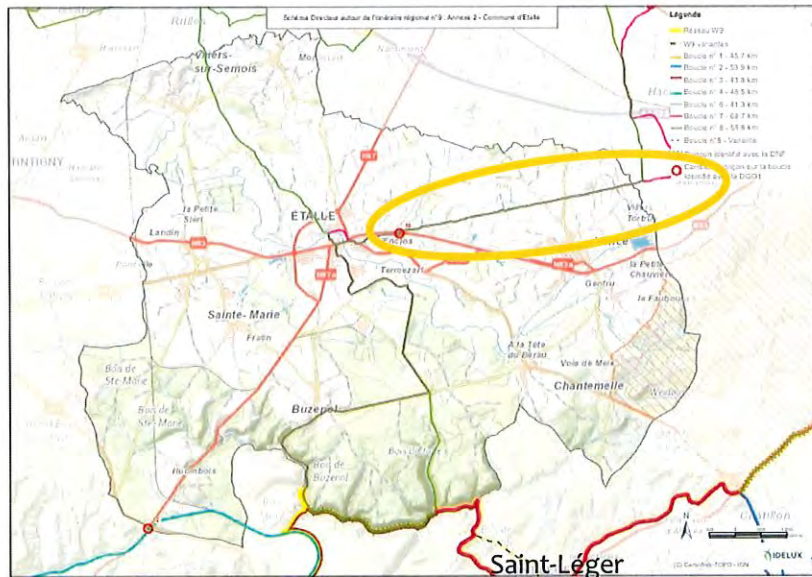
Carte illustrant le tracé du W9 entre les villages de Saint-Léger et d'Etthe (Virton), en passant par le sud de la commune d'Etalle. Ovale orange : partie du W9 sur la commune d'Etalle (vallée du Gros-Ruisseau)



Carte illustrant le W9 et les boucles cyclo touristiques liées sur la commune d'Etalle

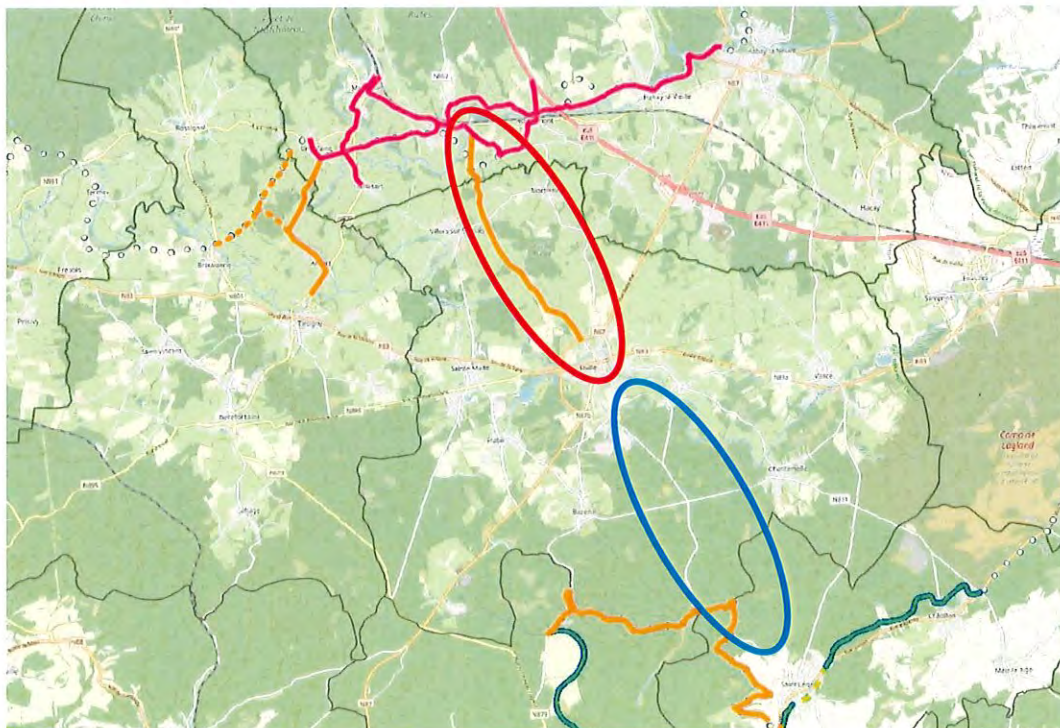
2. Liaisons intercommunales

2.1. Vers Arlon – La voie Romaine



Ovale orange : localisation de la voie romaine entre L'Enclos et la frontière avec Arlon

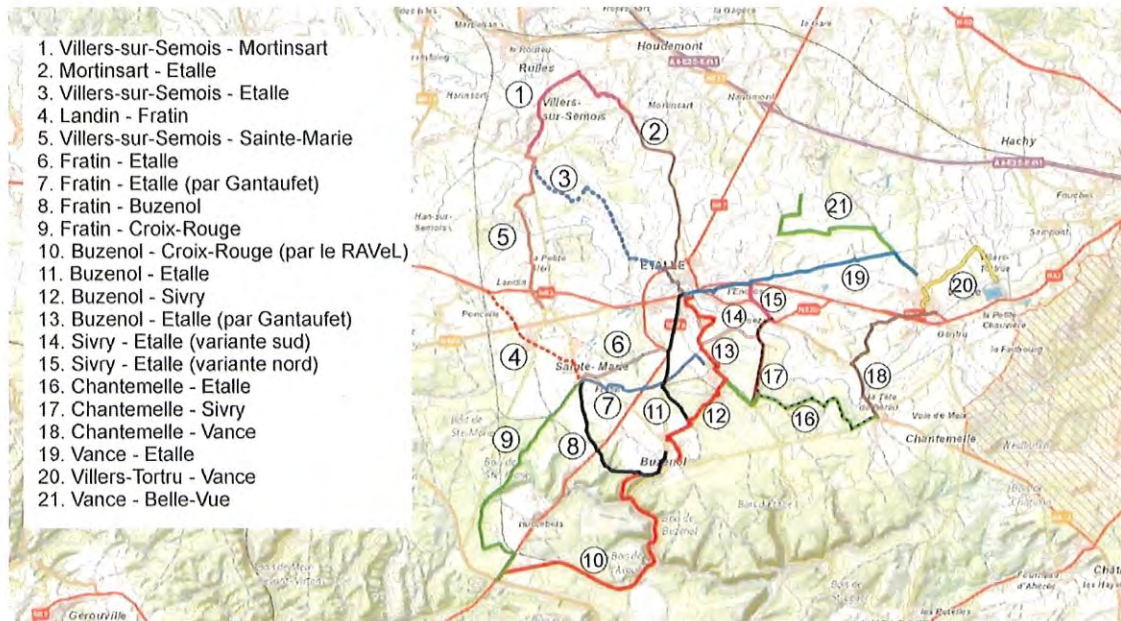
2.2. Vers Habay et Saint-Léger



Dans l'ovale rouge : liaison proposée par le Parc naturel de Gaume pour relier Etalle-centre à la Transhabaysienne (en couleur fuschia), via la rue du Rue du 18e Chasseur français. Dans l'ovale bleu : la Rue du Bois, qui pourrait servir de liaison entre Etalle-centre et le W9/Saint-Léger

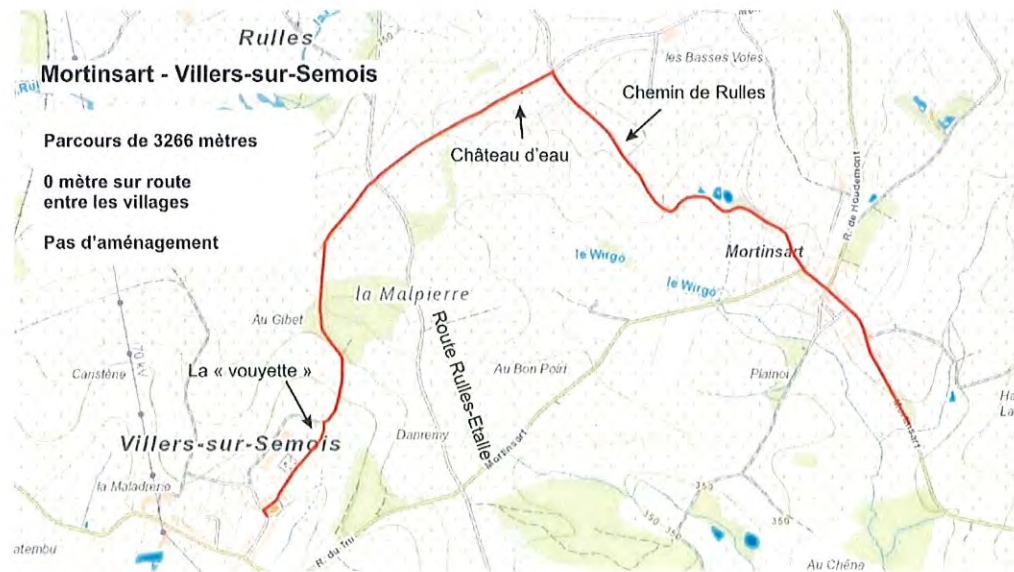
3. Liaisons inter-villages²⁵⁶

Carte générale



Les différents tronçons (annotés avec les aménagements à prévoir)

Tronçon 1



²⁵⁶ Source : groupe Adeo/M. Jacques Nicolas.

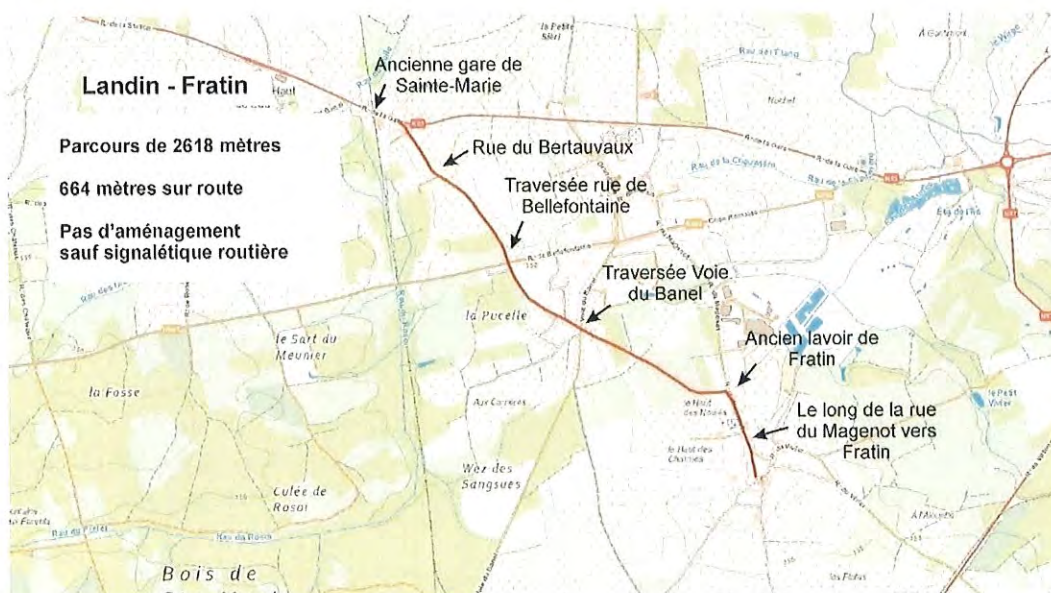
Tronçon 2



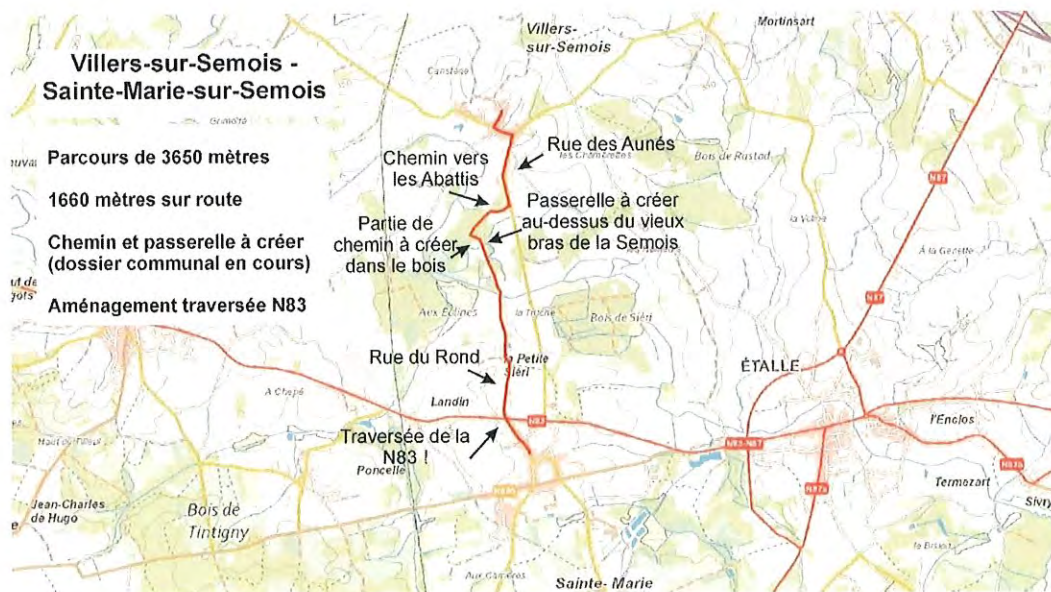
Tronçon 3



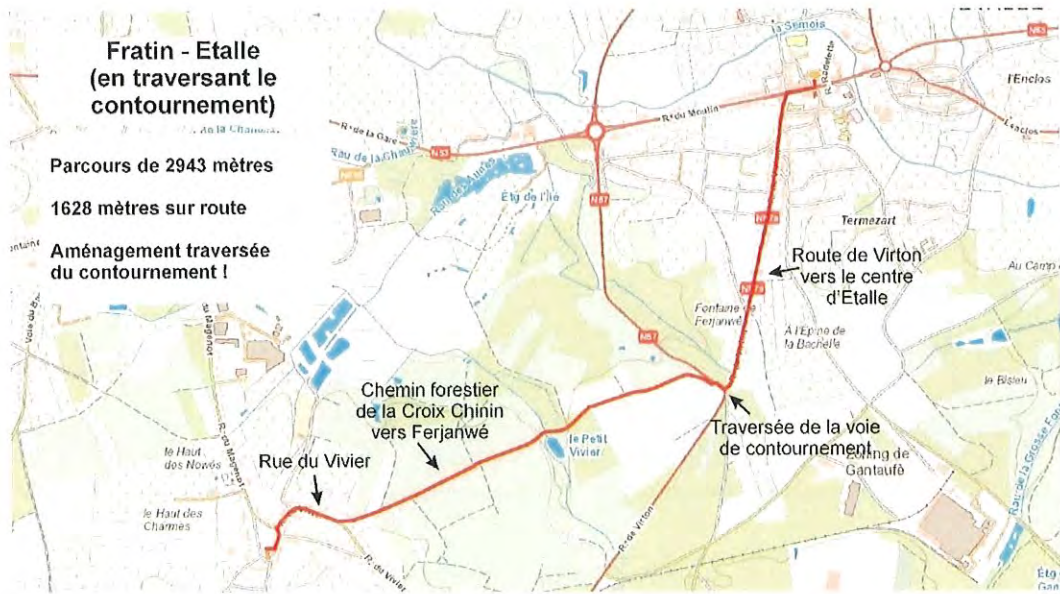
Tronçon 4



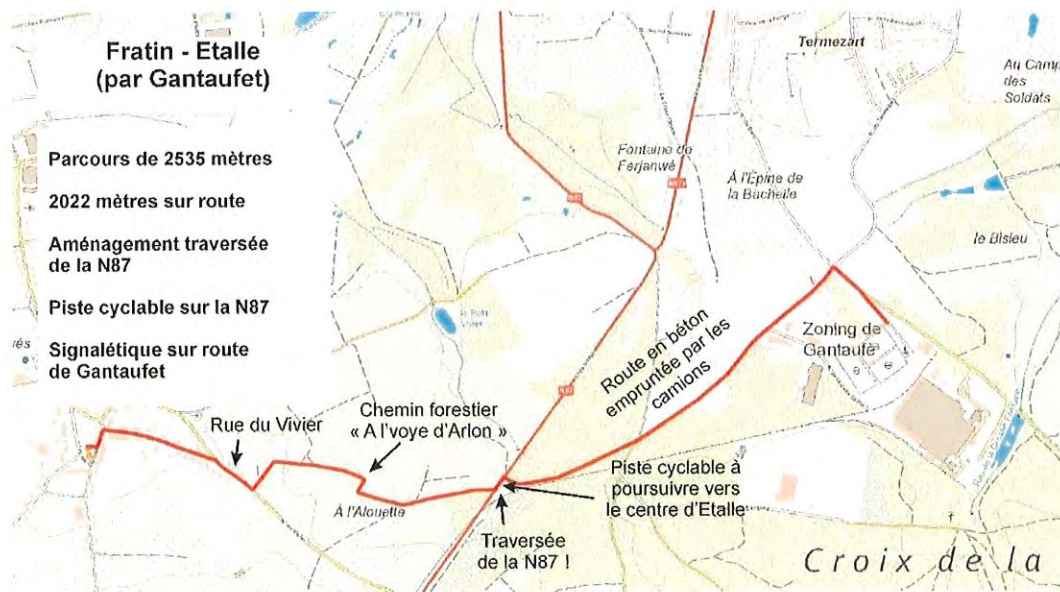
Tronçon 5



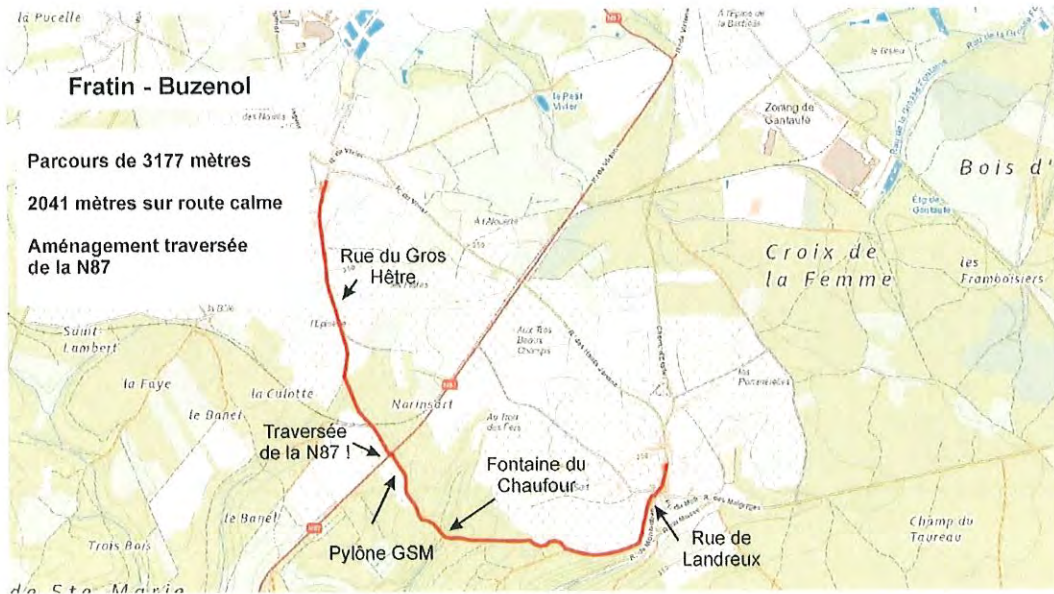
Tronçon 6



Tronçon 7



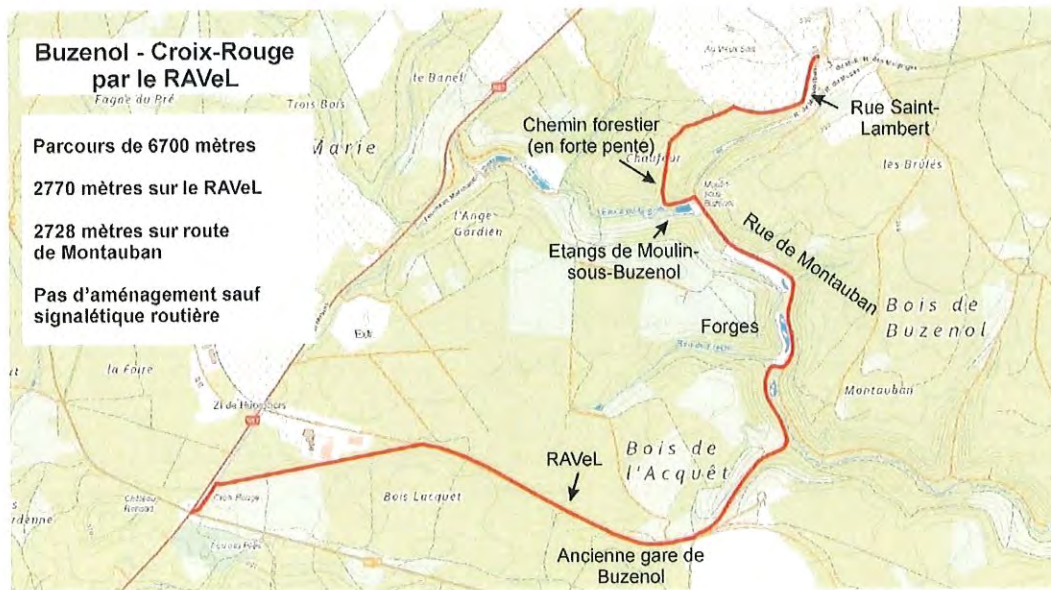
Tronçon 8



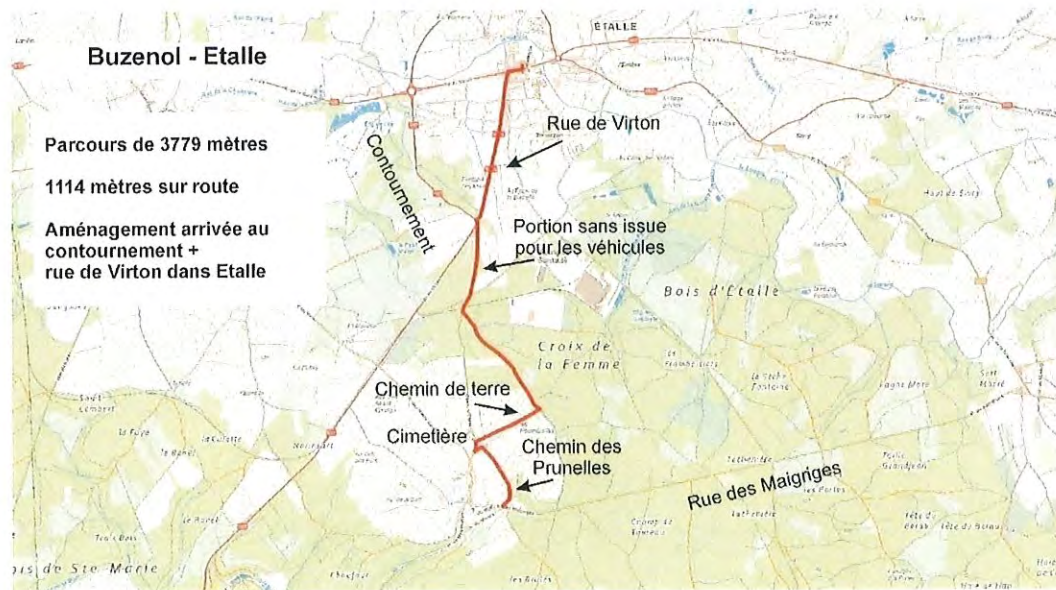
Tronçon 9



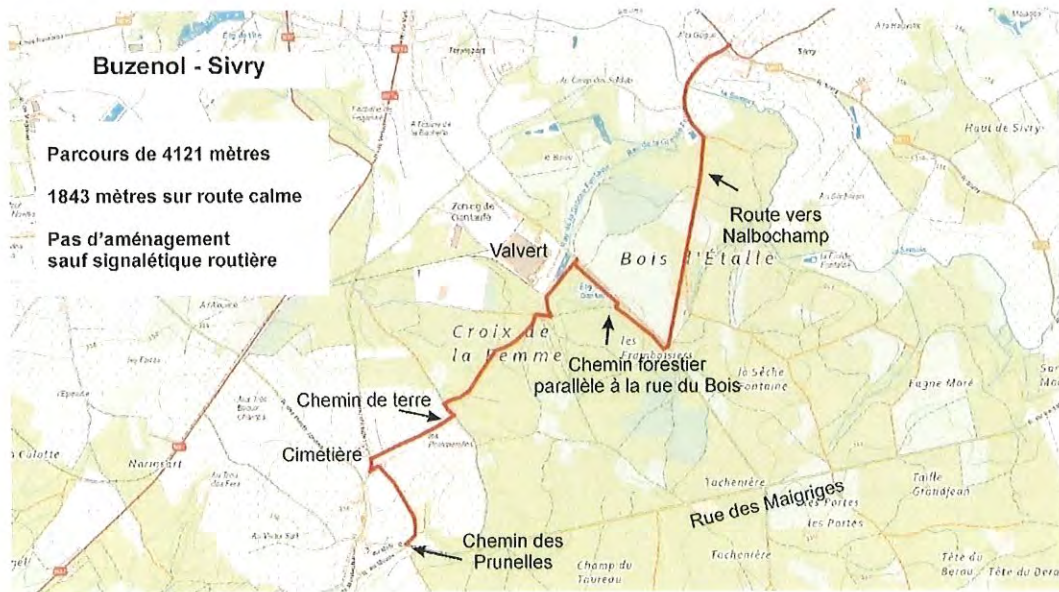
Tronçon 10



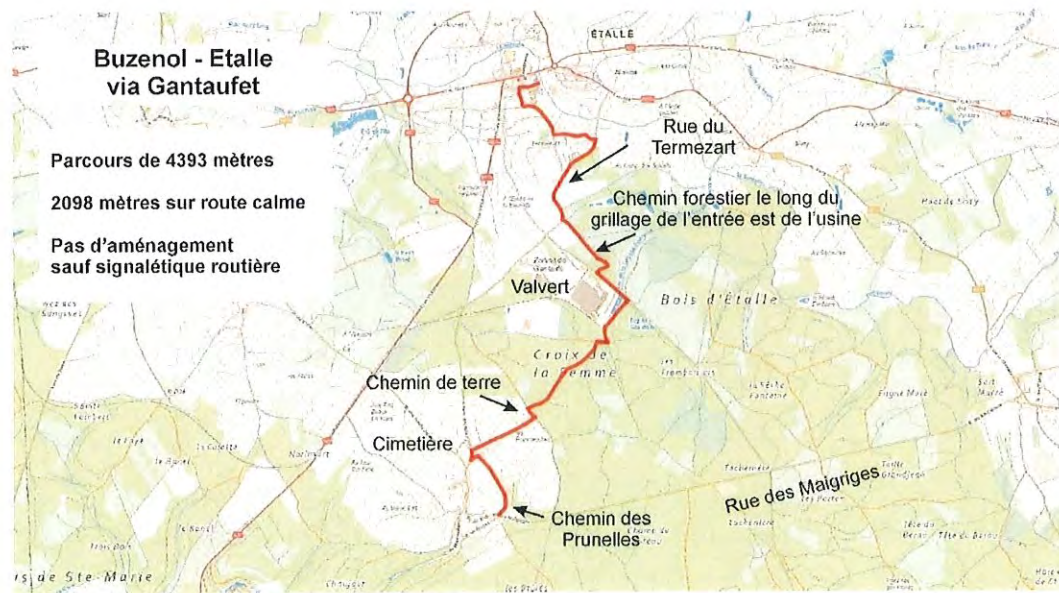
Tronçon 11



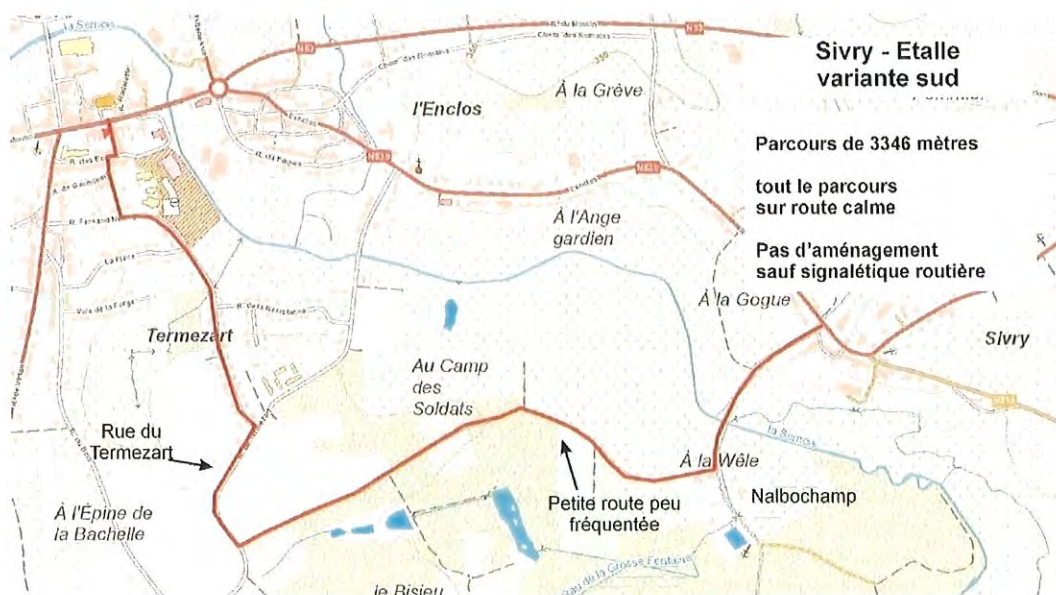
Tronçon 12



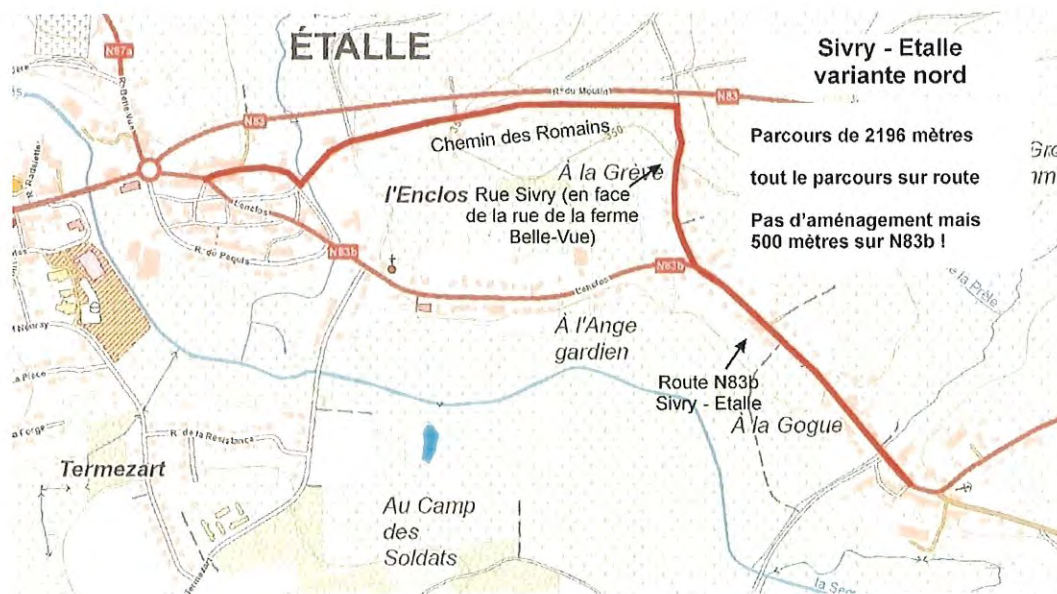
Tronçon 13



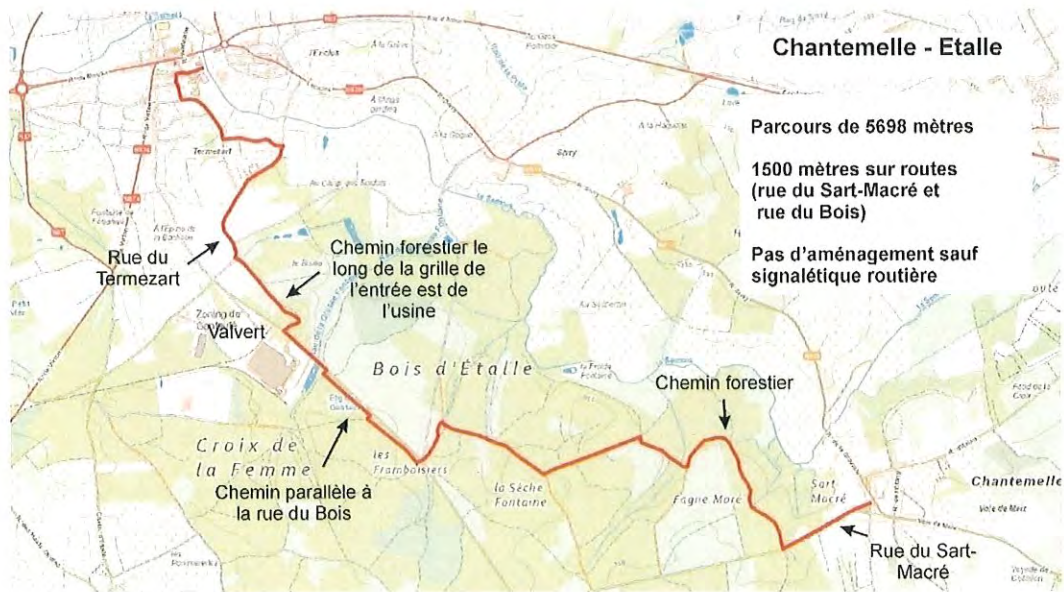
Tronçon 14



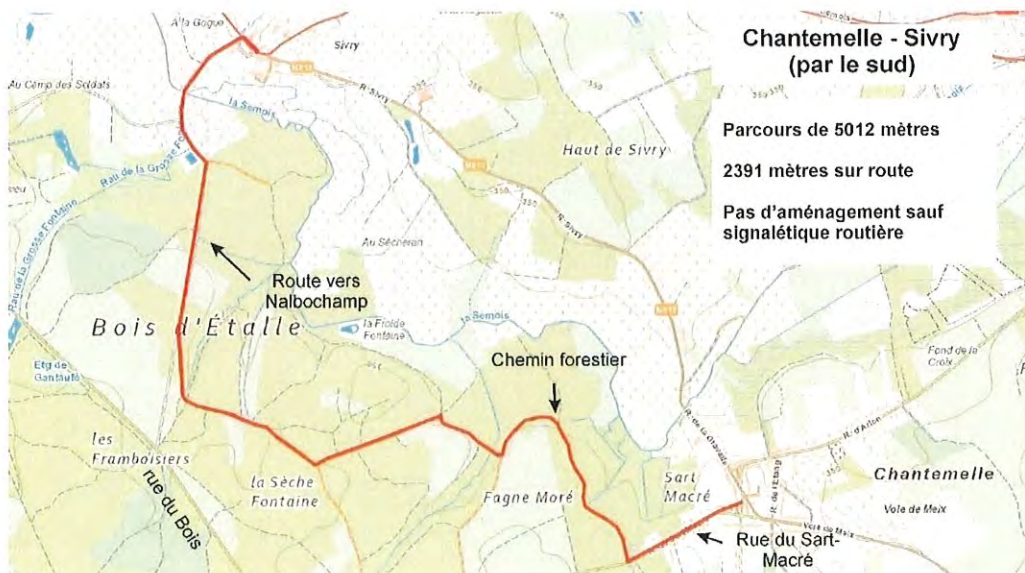
Tronçon 15



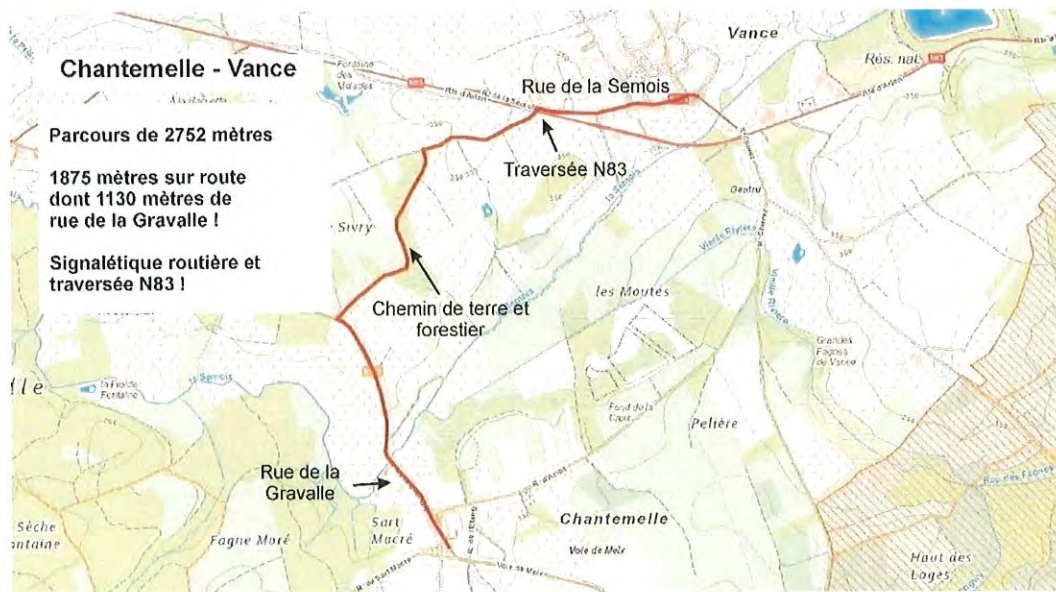
Tronçon 16



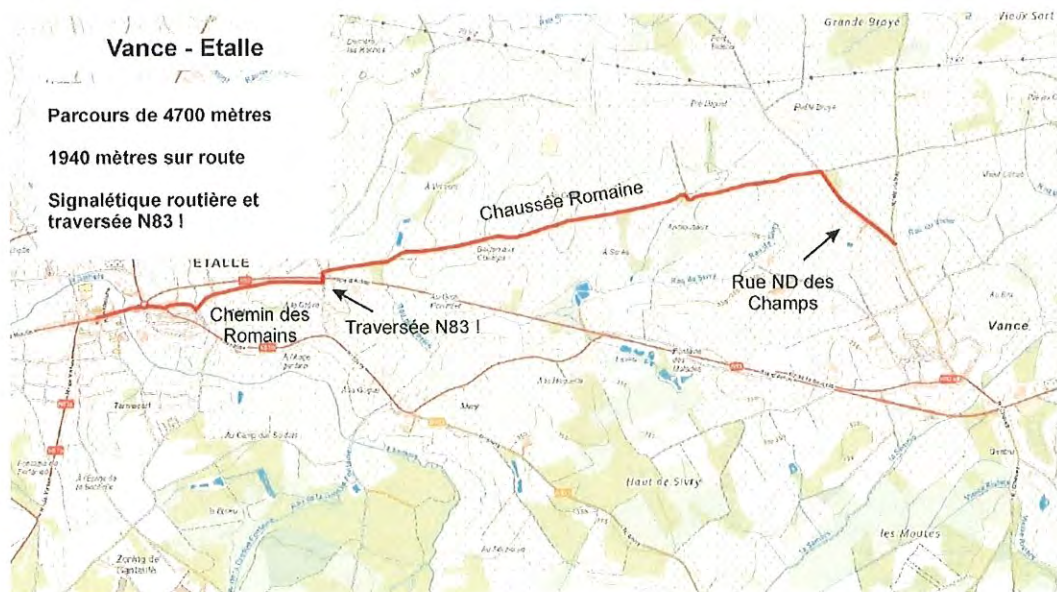
Tronçon 17



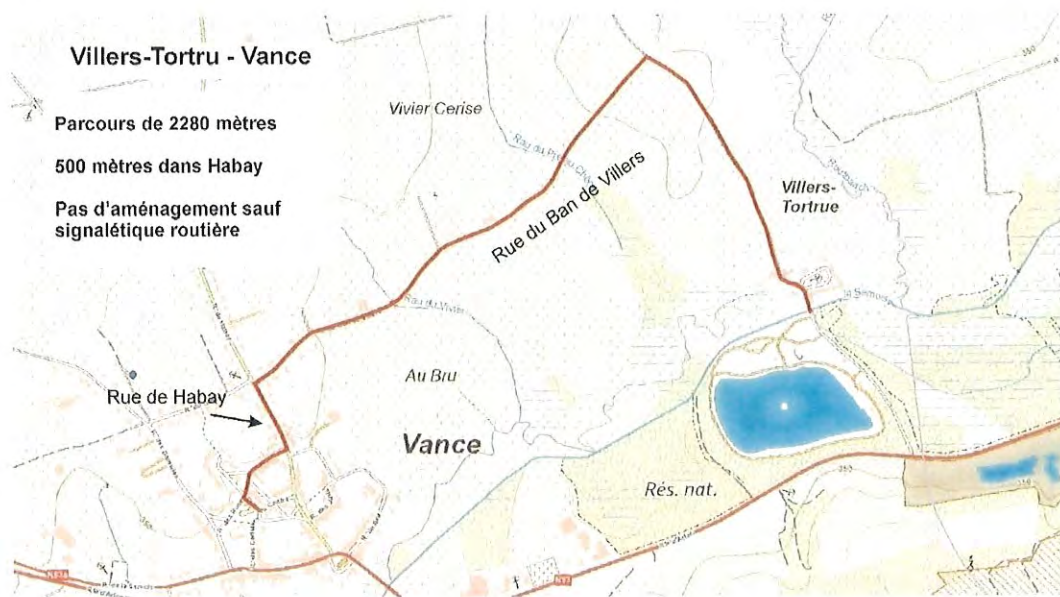
Tronçon 18



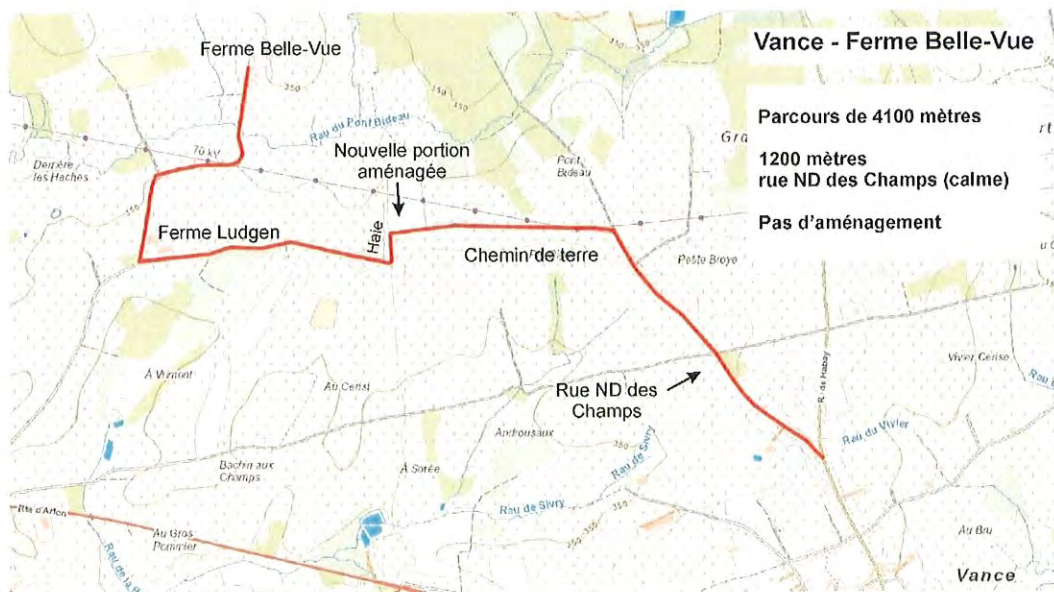
Tronçon 19



Tronçon 20



Tronçon 21



1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un « cœur de village » à Sainte-Marie-Sur-Semois, destiné à faciliter et à stimuler la rencontre et la convivialité villageoises.

Il s'agit d'aménager en ce sens un large périmètre s'articulant autour de la Place communale, englobant celle-ci, le cimetière, les abords des deux bâtiments communaux que sont la Crèche (ancienne Mairie) et la Roseraie (auparavant presbytère et école), les pourtours de l'aire multisports située derrière ces deux bâtiments et le jardin à l'arrière du Cercle Saint-Nicolas, et de créer des liaisons en « mode doux » entre tous ces espaces.

Concrètement, les interventions projetées consistent à :

- Gérer et réduire la circulation automobile au sein du périmètre dans un objectif de sécurité routière et de convivialité par :
 - Le changement de sens de circulation entre la Grand'Rue et la Rue de la Gare (N83), afin de diminuer la vitesse des véhicules et de dissuader autant que possible d'emprunter ce « raccourci » ;
 - La suppression d'une des deux voiries traversant la place, en ne conservant que celle (au sud) dont la configuration sinueuse est favorable à une vitesse réduite ;
 - L'installation d'un revêtement en dalles alvéolées sur les chemins permettant l'accès à l'arrière des maisons de la Rue de la Gare et aux alentours de l'aire multisports, ces chemins étant strictement réservés aux usagers concernés.
- Réorganiser les zones de parking et diminuer l'emprise de celles-ci par :
 - La création d'un parking perpendiculaire à la voirie pour desservir la Crèche et la Roseraie, en lieu et place du parking situé actuellement devant la première. Notons qu'il sera toujours possible de déposer passagers et marchandises devant ces bâtiments (dépose minute).
 - La création d'un second parking à proximité du cimetière.
- Augmenter les surfaces réservées à la convivialité et à la rencontre en :
 - Etendant en un seul ensemble les zones d'espace vert aujourd'hui morcelées, grâce à la suppression d'une des deux voiries traversantes telle que présentée ci-avant ;
 - Réservant la cour devant la Crèche qui sera libérée du parking à des activités collectives : activités de la Crèche et de la Roseraie, possibilité d'installation d'un chapiteau, etc.
- Renforcer l'attractivité des espaces verts et de rencontre par :
 - La création d'un terrain de pétanque et d'éventuels autres éléments ludiques, en complément des modules existants qui sont conservés ;
 - L'installation de bancs, table de pique-nique, éclairage public, poubelles ;
 - La plantation d'arbres et haies ;
- Ouvrir, visuellement et fonctionnellement, depuis la Place communale, l'espace situé à l'arrière de la Crèche et de la Roseraie, où se trouvent aujourd'hui cachés l'aire multisports et le jardin du Cercle Saint-Nicolas. Cela nécessite :
 - La suppression des deux garages communaux occupant l'espace entre la Crèche et la Roseraie ;

- o Le remplacement de ceux-ci par un nouveau local à accoler à la Roseraie permettant de répondre aux mêmes besoins (accueil de la chaufferie et espaces de rangement);
- Favoriser les déplacements doux par la création de cheminements en dolomie, destinés à desservir l'ensemble des espaces au sein du périmètre, en ce compris la zone autour de l'aire multisports et l'arrière du Cercle Saint-Nicolas afin que ceux-ci soient correctement connectés à la Place communale.

A ce projet s'ajouteront ultérieurement d'autres dimensions contribuant à étoffer ce « cœur de village » :

- La rénovation du Cercle Saint-Nicolas, projet repris dans la liste des aménagements des espaces et bâtiments publics villageois (projet de lot 3).

Si certaines idées de réaménagement/réaffectation de ce bâtiment ont déjà été émises lors d'une réunion sur place, le projet demande encore à mûrir au vu des contraintes qui pèsent sur son occupation potentielle eu égard à sa situation dans un tissu bâti dense et à la présence de logements sociaux à l'étage.

Une réflexion sera menée rapidement sur l'avenir de ce bâtiment avec la CLDR et les personnes concernées. Ce projet pourrait alors voir le jour de manière anticipative, peut-être même simultanément à l'aménagement des espaces publics, si une proposition pertinente se dégageait de cette réflexion ;

- La création future éventuelle d'un réseau de chaleur alimenté par des plaquettes forestières et desservant les bâtiments publics du périmètre et les riverains intéressés.

2. Justification du projet

Sainte-Marie sur Semois est un des plus importants villages de la commune en termes de population. Malgré cela, il ne possède pas de réelle place publique, de lieu en plein air où peuvent se rencontrer les habitants, où peuvent s'organiser des événements d'animation locale.

Il y a bien les installations de football et le vaste parking qui les dessert mais ce lieu est excentré par rapport au centre historique et ses abords ne sont pas conçus dans cet objectif de rencontre et de convivialité, si l'on excepte une petite plaine de jeux²⁵⁷.

Un endroit possède toutefois tout le potentiel pour devenir cette place publique, ce « cœur de village », et en porte déjà le nom : la Place communale. Cette dénomination vient du fait que cet espace est bordé de différents bâtiments historiques à vocation publique que sont l'ancienne Mairie (aujourd'hui crèche communale) et l'ancien presbytère et école (aujourd'hui la Roseraie). A l'autre extrémité se trouve le cimetière.

Cette « place » souffre toutefois de différents problèmes qui ne lui permettent pas de jouer pleinement le rôle de cœur de village, malgré les équipements de convivialité déjà présents (modules de jeux).

Le principal est la place occupée par la voiture, qui pose des soucis de sécurité routière et réduit la convivialité de l'endroit.

Ce petit espace est en effet traversé par une voirie qui fait la jonction entre la Grand'Rue et la Rue de la Gare (N83) et est régulièrement utilisée comme « raccourci » entre ces deux rues, avec la vitesse excessive qui en découle, alors que des alternatives plus adaptées existent.

²⁵⁷ Un projet consistant à transformer la salle du football pour qu'elle puisse aussi servir de salle polyvalente (accueil d'événements publics et privés) est en réflexion et figure dans la liste des aménagements des espaces et bâtiments publics villageois (projet de lot 3).

Si l'on ajoute à cette route les voiries desservant le cimetière et plusieurs aires de parking (ceci sans oublier les chemins de desserte d'habitations et arrières d'habitations en bordure de place), la multiplication de ces espaces réservés à la voiture limite et morcèle les espaces de rencontre et de convivialité.

Le principe général du projet consiste donc à réduire la place de la voiture au bénéfice d'une part de ces espaces utiles à la vie villageoise et d'autre part des déplacements doux. Plusieurs objectifs opérationnels et aménagements concrets en découlent, décrits au point 1.

Restera alors aux habitants et aux associations locales à se saisir de l'opportunité que représentera cette future vraie « Place communale » pour faire battre le « Cœur du village ».

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.
- La mixité sociale est aujourd'hui considérée comme globalement bien présente et gérée, des craintes sur son avenir sont apparues.
- La vie associative à mieux soutenir et coordonner et pour l'aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité.
- L'importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.
- La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et cet objectif spécifique : « un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » car il vise précisément à faciliter et stimuler le « Vivre ensemble » à l'échelle de Sainte-Marie-Sur-Semois, en créant des espaces et opportunités supplémentaires pour la rencontre et la convivialité villageoises.

Il contribue également à l'atteinte de trois autres objectifs spécifiques :

- « un territoire qui interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes » car il prévoit la réalisation de cheminements doux au sein du périmètre et entre celui-ci et le reste du village ;
- « un territoire qui mène des initiatives collectives visant la transition écologique » car un des volets futurs du « cœur de village » pourrait consister à y installer une chaufferie collective alimentée par des ressources renouvelables (plaquettes forestières) ;
- « un territoire qui poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel) » car les aménagements permettent de mieux mettre en valeur différents éléments du patrimoine : le gisant de Malberg intégré dans le mur extérieur du cimetière, une des trois fontaines classées du village, la petite chapelle Notre-Dame et les bâtiments publics que sont la Crèche (ancienne mairie) et la Roseraie (précédemment presbytère et école).

Il soutient aussi particulièrement cet objectif de moyens : « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements ».

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;
- Sainte-Marie –aménagement du Cercle Saint-Nicolas en une maison multiservices (PM-3-2) ;
- Sainte-Marie – modernisation de la salle du football (PM-3-3) ;

- Plaines de jeux (PM-3-11) ;
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact fort sur les relations sociales et la convivialité villageoise puisqu'il vise précisément à doter le village de lieux et d'opportunités supplémentaires pour la rencontre et l'organisation d'événements de diverses natures.</p> <p>Il a aussi un impact positif sur l'environnement en réduisant la place occupée par la voiture, en facilitant les déplacements doux et en augmentant les surfaces réservées aux espaces verts (pelouses, arbres et haies) tout en favorisant les surfaces perméables.</p> <p>Il n'a pas d'impact particulier et direct sur l'économie, à l'exception de la mobilisation d'entreprises pour la réalisation des travaux</p>	+++	++	+

5. Localisation et statut

- Localisation : Sainte-Marie-Sur-Semois, Place communale. Voir cartes en annexe
- Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural (+ Services publics et équipements communautaires pour le cimetière)
- Statut de propriété : voiries, bâtiments et espaces publics communaux

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune d'Etalle
- Parties prenantes : la CLDR, la CCATM, les associations villageoises potentiellement concernées, les riverains et plus largement les villageois, les responsables des deux bâtiments publics situés sur le périmètre (Crèche et Roseraie).

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Projet de lot 1, priorité 3.
 - Projet relativement simple. Vision claire des grands principes d'aménagement ;
 - Périmètre (espaces publics et bâtiments) entièrement propriété communale.

- **État du dossier**
 - Stade de l'esquisse d'intention chiffrée.
 - Esquisse débattue sur place avec les représentants villageois au sein de la CLDR, la Commune et les responsables des deux bâtiments publics concernés (Crèche et Roseraie).
- **Programme des travaux**
 - Voir descriptif du projet.
- **Planification**
 - Projet de lot 1, priorité 3 : convention en 2024.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Convention faisabilité et mise en place d'un Comité d'accompagnement ;
 - Sollicitation et obtentions des subsides ;
 - Obtention des permis et autorisations nécessaires.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Plan d'entretien du périmètre à mettre en place par la Commune (tontes, taille des haies, entretien des cheminements...)
 - Adoption et mise en évidence d'un règlement d'utilisation des espaces de convivialité (espace pour chapiteau, modules de jeux, terrain de pétanque, terrain multisports).

8. Estimation globale du coût

Budget estimatif

Poste	unité	prix/unité	quantité	total
1. Changement du sens unique				250,00 €
Déplacement du poteau sens interdit	unité	250,00 €	1	250,00 €
2. Aménagement de l'espace public				89.650,00 €
Retrait du tarmac de la voirie	m ²	40,00 €	690	27.600,00 €
Plantation de pelouse	m ²	30,00 €	690	20.700,00 €
Création d'une piste de pétanque	unité	3.000,00 €	1	3.000,00 €
Installation de bancs	unité	1.000,00 €	3	3.000,00 €
Installation d'une table de picnic	unité	1.500,00 €	1	1.500,00 €
Eclairage public	unité	1.200,00 €	3	3.600,00 €
Poubelles	unité	600,00 €	2	1.200,00 €
Plantation d'arbres	unité	650,00 €	11	7.150,00 €
Plantation de haies	mct	30,00 €	100	3.000,00 €
Aménagement d'aires de stationnement (2x8 places)	m ²	31,50 €	200	6.300,00 €
Aménagement de tronçon d'accès en dalle alvéolée	m ²	35,00 €	360	12.600,00 €

3. Aménagement des cheminements de mobilité douce				28.000,00 €
Démolition du garage de la crèche	m ²	175,00 €	20	3.500,00 €
Reconstruction d'une petite annexe	m ²	600,00 €	25	15.000,00 €
Déplacement de la chaudière	unité	4.000,00 €	1	4.000,00 €
Sentiers de mobilité douce (dolomie)	mct	20,00 €	275	5.500,00 €
4. Divers				11.790,00 €
Imprévus	%	-	10	11.790,00 €
5. Honoraires				15.000,00 €
Frais d'étude	forfait	15.000,00 €	-	15.000,00 €
TOTAL HTVA				144.690,00 €
TVA (21%)				30.384,90 €
TOTAL TVAC				175.074,90 €

Sources de financement

Développement rural (aménagement pour véhicules motorisés : changement sens unique, aires de stationnement, tronçons d'accès)	60%	13.902,90 €
Développement rural (autres postes)	80%	121.764,72 €
Autres sources de subsides		Néant
Solde à charge communale		39.407,28 €

Projet rémunérateur oui non**9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)****Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Surface pour la convivialité gagnée au détriment des voies de circulation automobile	690 m ²	Plans as-built
Longueur des cheminements modes doux créés	275m	
Nombre de nouveaux modules de jeux créés	1	

Indicateurs de résultat

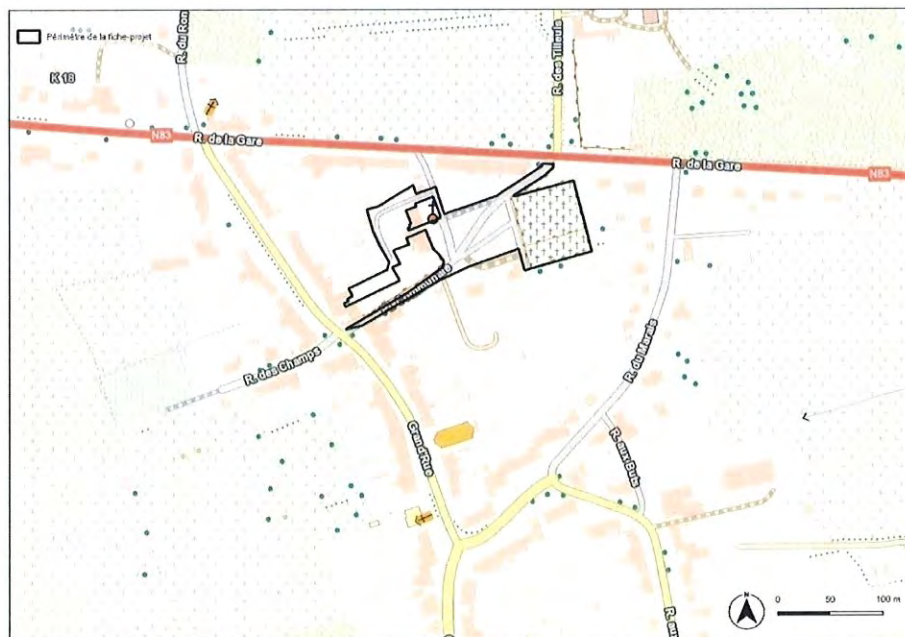
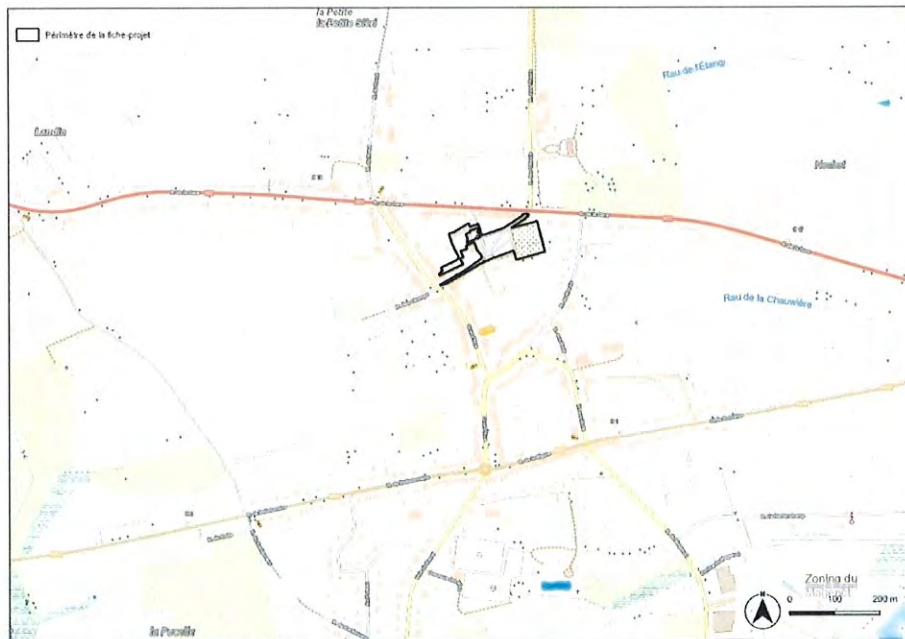
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'événements organisés par an sur le périmètre aménagé	4	Agenda des manifestations

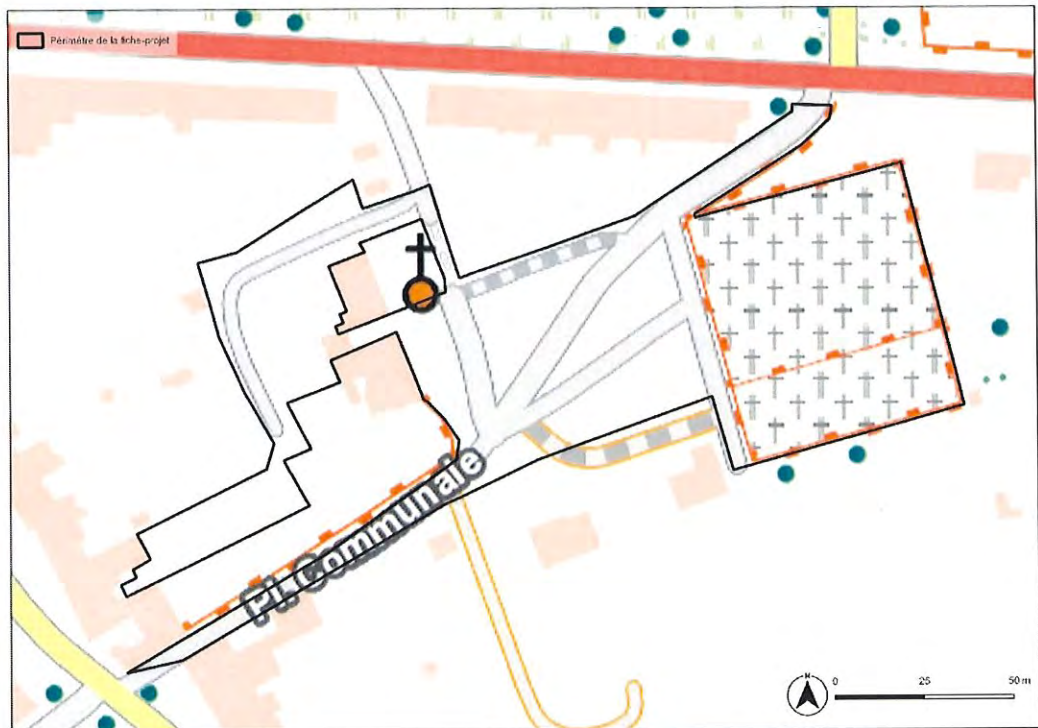
10. Annexes

- Plans de situation
- Périmètre d'intervention sur fond cadastral
- Périmètre d'intervention sur plan de secteur
- Reportage photographique
- Situation existante - plan
- Situation projetée - plan

1. Plans de situation

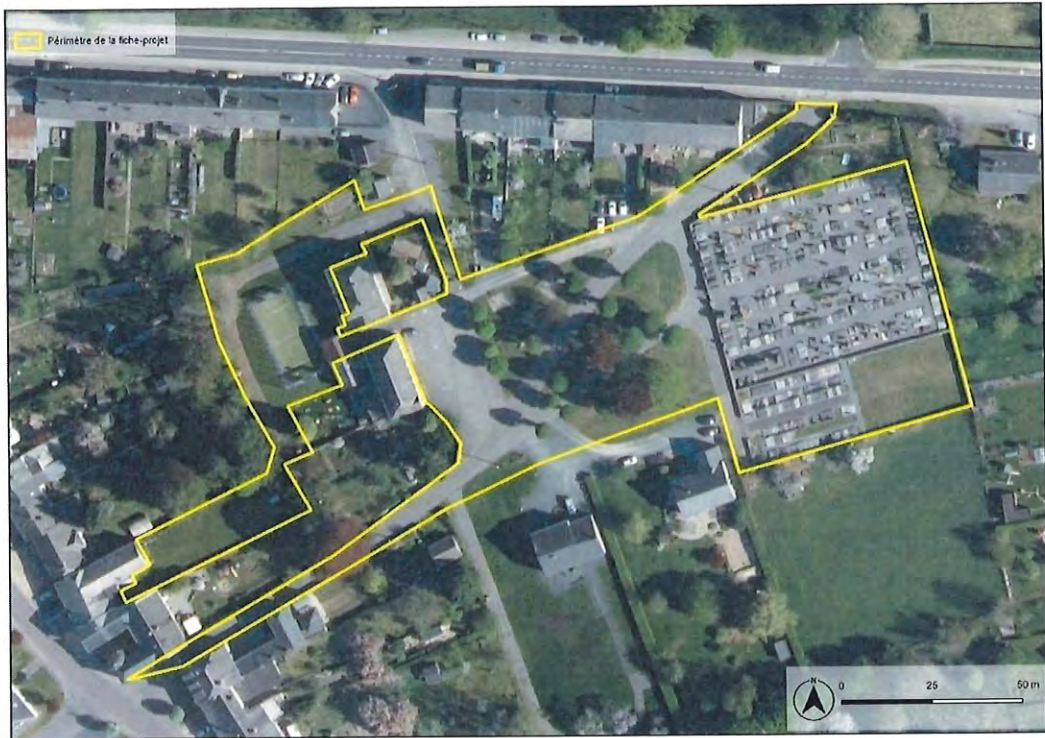
Sur fond IGN



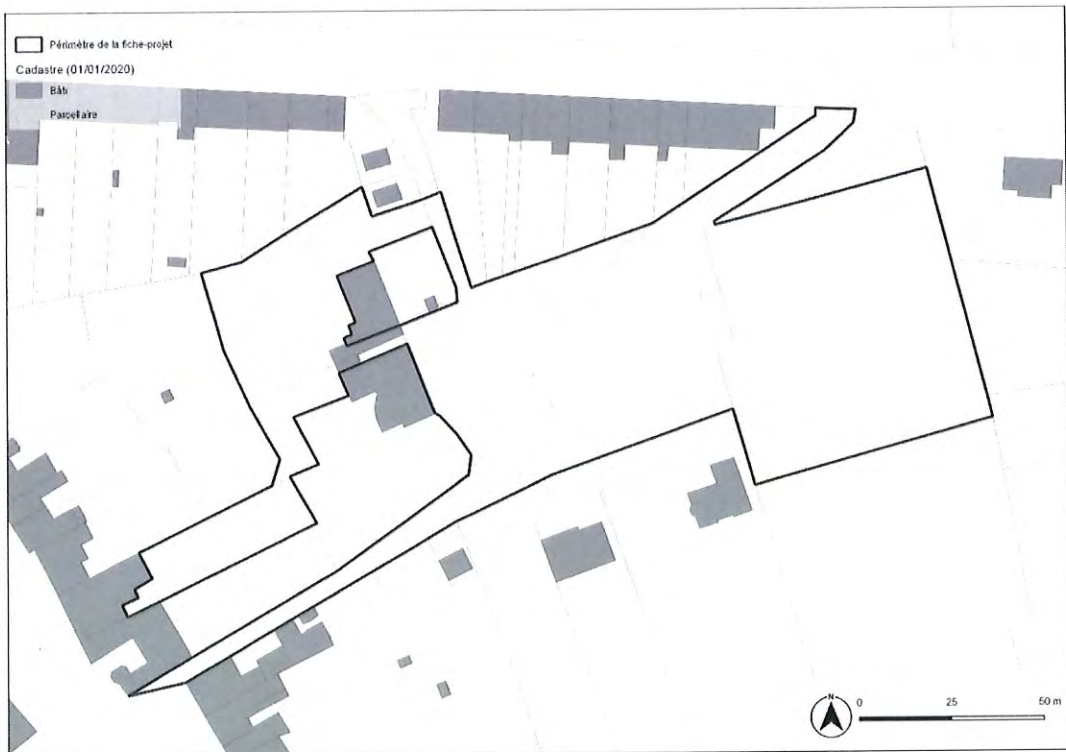


Sur fond Orthophotoplan

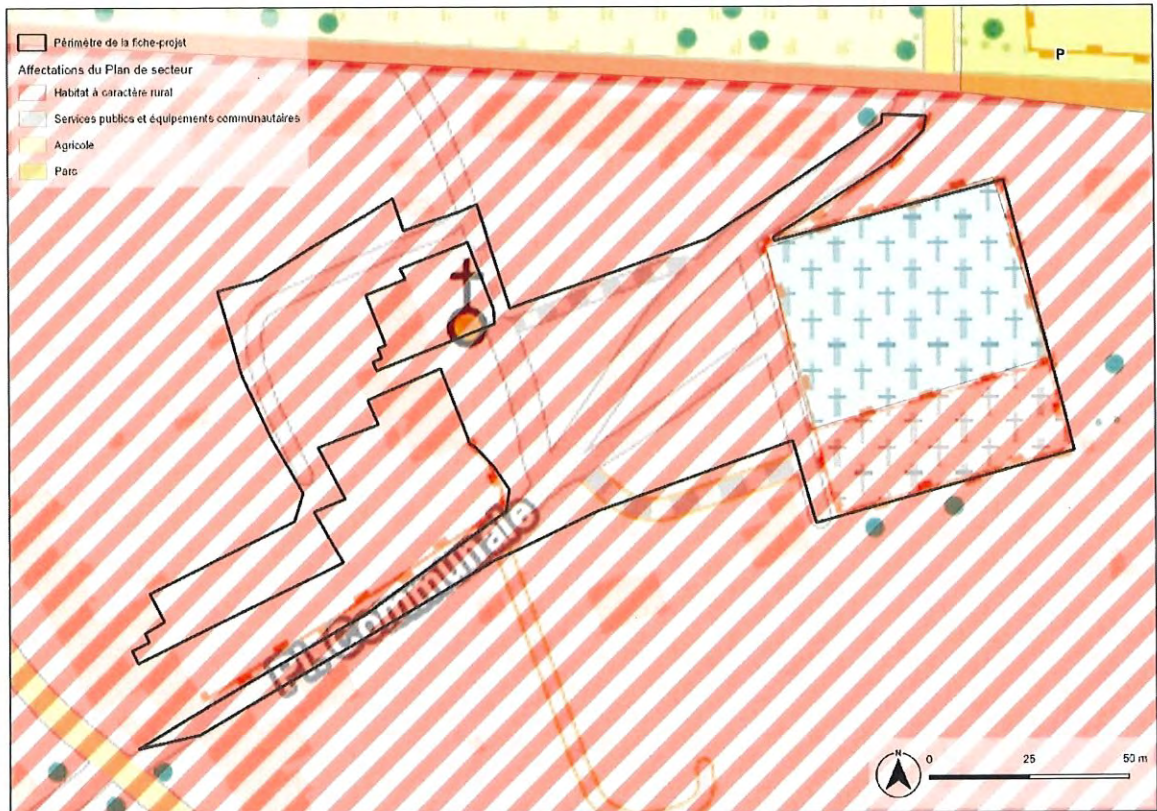




2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral



3. Périmètre d'intervention sur plan de secteur



4. Reportage photographique



Vue générale de la Place communale en venant de la Rue de la Gare (N83). Source : Google



Vue générale de la Place communale en venant de la Grand'Rue. Source : Google



Vue générale de la Place communale depuis l'entrée du cimetière. Source : Google



Vue de la place communale (voiries traversantes vers la N83 + en fond : le cimetière)



Vue de la place communale



Vue de la place communale (voirie traversante vers la N83)



Vue de la place communale (parking devant la Crèche)



Chemin de desserte de l'arrière des maisons de la Rue de la Gare (N83)



Roseraie (ancien presbytère et école)



Chapelle devant la Roseraie



Crèche communale (ancienne Mairie)



Crèche (à gauche) et Roseraie (à droite), séparées par les deux garages à supprimer



Accès vers l'aire multisports située à l'arrière de la Roseraie



Aire multisports (à gauche : le volume « garages » à supprimer)



Aire multisports et arrière de la Roseraie (à gauche) et de la Crèche (à droite)



Arrière de la Crèche

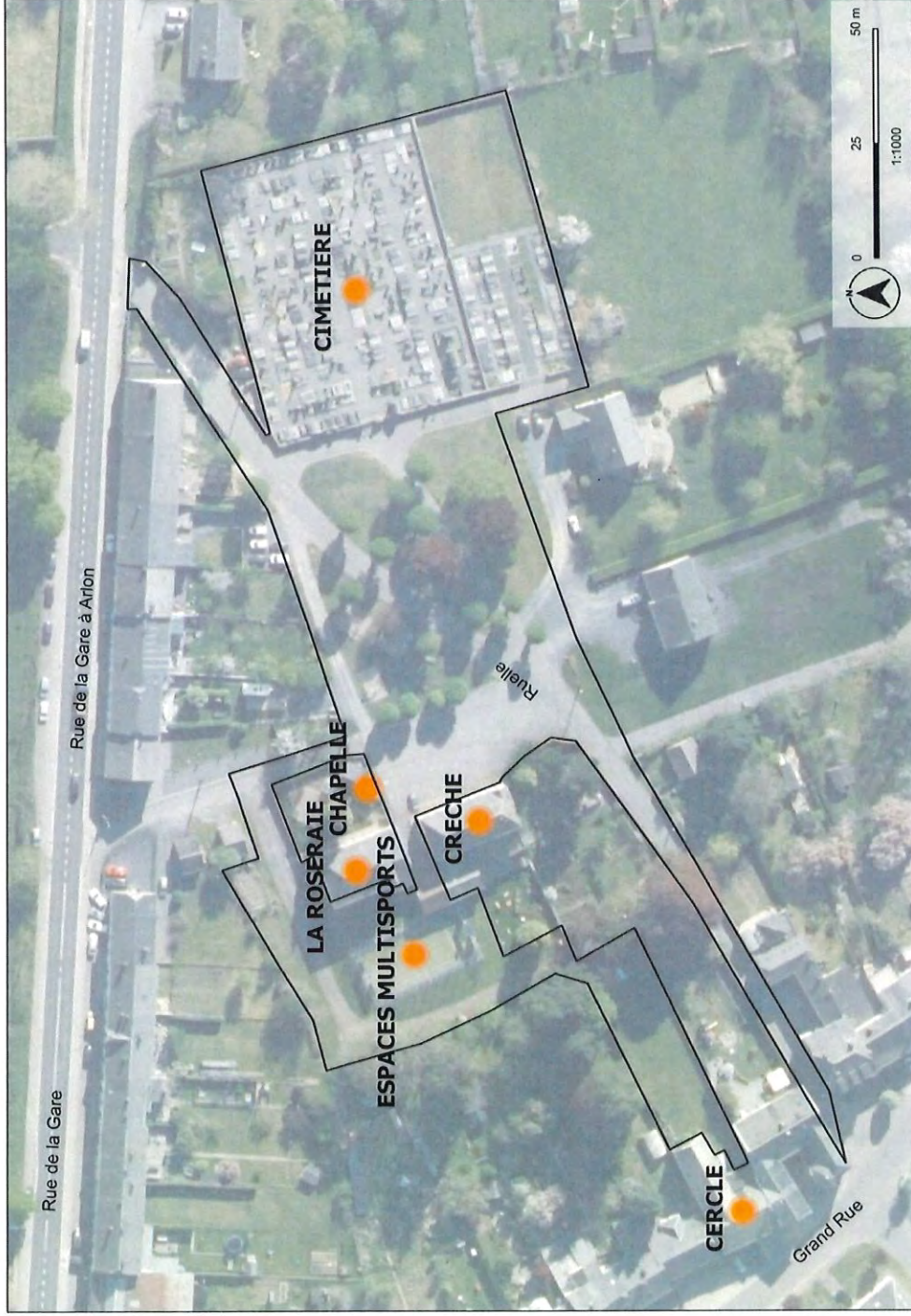


Arrière du Cercle Saint-Nicolas



Arrière du Cercle Saint-Nicolas et son jardin

5. Situation existante – plan



6. Situation projetée - plan





Etablissement d'un masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle**1. Description du projet**

Le projet consiste à établir un « masterplan », un schéma directeur de l'aménagement du cœur du village d'Etalle, afin de disposer d'un guide, d'une vision d'ensemble, claire, précise, partagée des développements à y accueillir à court, moyen et long termes et de l'articulation entre eux.

Le périmètre de cette étude doit au minimum reprendre les espaces où se concentrent l'essentiel des bâtiments publics, des commerces et des services du village ainsi que les endroits projetés pour l'implantation des futurs aménagements publics, soit la rue du Moulin entre les deux ronds-points – en ce compris la place devant l'église, ainsi que l'espace au sud de celle-ci formé par les rues de Virton, Fernand Neuray et des Ecoles.

Cette réflexion doit toutefois tenir compte de l'environnement général dans lequel elle s'inscrit, particulièrement pour les questions de mobilité, automobile et douce.

Elle constitue un préalable à la réalisation de plusieurs projets matériels repris dans le PCDR (Etalle – aménagement des abords de la Semois; Maison rurale et ses abords; Etalle – aménagement du cœur de village; Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise; Création d'un maillage de voies lentes»). Elle permet de leur donner un cadre, de les articuler spatialement, d'en esquisser les grands principes d'aménagement qui seront ensuite traduits techniquement lors de leur mise en œuvre.

La question de la mobilité est une dimension essentielle de ce schéma directeur. En particulier, elle doit comprendre une étude de mobilité préalable à la définition des principes d'aménagement de la rue du Moulin. Elle doit aborder la question de l'organisation des parkings dans le périmètre. Elle doit aussi représenter la déclinaison locale du maillage de voie lente étudiée au niveau communal et pluricommunal (voir projets concernés).

Elle doit proposer un phasage cohérent pour la mise en œuvre des principaux projets d'aménagement public qu'elle aura envisagés.

Confiée à un bureau d'étude spécialisé, elle doit nécessairement comprendre une approche participative associant la CLDR, les acteurs publics et associatifs, le tissu économique local et, plus largement, la population concernée. Ceci pour prendre en compte au mieux leurs besoins et attentes en amont et leurs remarques sur les propositions en aval de la réflexion.



2. Justification du projet

Le centre d'Etalle concentre, sur quelques rues, de nombreux bâtiments publics : l'administration communale, les locaux du CPAS et la maison de l'emploi, l'église, la bibliothèque communale avec l'éveil artistique et le grenier du peintre, la poste, le centre sportif communal, l'école communale fondamentale, plusieurs salles communales le long de la rue du Moulin, les locaux du Syndicat d'initiative, le Cercle Saint-Blaise et ses annexes. Le long de la rue du Moulin s'égrènent aussi nombre de commerces de proximité, de services privés (banques par exemple) et d'établissements HoReCa. Tout ceci fait de cet endroit le cœur du village et, plus largement, de l'entité.

La Commune y mène plusieurs opérations et y étudie plusieurs projets comme l'agrandissement de l'école, la construction d'un nouveau local pour le patro à l'arrière du Cercle Saint-Blaise, l'extension de la maison communale, la transformation de l'ancienne justice de Paix récemment acquise pour y accueillir diverses fonctions (Syndicat d'initiative, archives de la revue gaumaise « Le Gletton »).

A ces projets en cours s'ajoutent ceux prévus dans le PCDR sur ce périmètre, cités ci-avant.

Cette profusion de projets sur un espace au final assez réduit a fait prendre conscience à la CLDR et à la Commune de la nécessité de disposer d'une vision d'ensemble, claire, précise et

partagée de l'aménagement de ce périmètre, sous la forme d'un « masterplan », d'un schéma directeur, destiné à servir de guide, de cadre pour la réalisation de chaque projet particulier – public et privé - qui y verra le jour, qu'il soit ou non déjà connu aujourd'hui.

Est souvent cité comme référence d'inspiration, le schéma directeur du centre de Florenville, qui y permet la réalisation successive de travaux suivant un phasage cohérent.

Cette vision d'ensemble est particulièrement importante pour aboutir à une bonne articulation des fonctions, que ce soit en matière de circulation automobile, de gestion des parkings, de mobilité douce, de transports en commun, de cohérence et de qualité des espaces publics.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *Aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité.*
- *Faiblesses culturelles, relevant de l'absence d'une infrastructure adaptée.*
- *Nombreux manquements ne permettant pas de réduire l'emprise de la voiture pour les déplacements en favorisant les alternatives.*
- *Craintes ou lacunes concernant les services de proximité.*
- *Importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*
- *Conscience de la richesse de l'environnement dans lequel ils vivent, considéré au sens large (nature, paysages, patrimoine...), mais aussi de sa fragilité face aux pressions et menaces qui pèsent sur lui.*
- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes. Des craintes sont exprimées sur les risques de disparition du patrimoine immatériel.*
- *Absence d'outil prospectif et réglementaire en matière d'aménagement du territoire.*
- *Certains aménagements considérés comme incohérents ou non aboutis, des sites à potentiel non utilisés.*
- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte, basée sur la consommation locale et directe. Les faiblesses et menaces concernent l'avenir des commerces d'Etalle.*

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement en la volonté de doter le cœur d'un village et d'une commune rurale d'un schéma directeur répondant aux enjeux d'aménagement propres à cette ruralité, tout comme une opération de rénovation urbaine représente un outil similaire pour les centres villes.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient essentiellement l'objectif de moyen « un territoire qui se dote d'outils d'anticipation de son développement » car il vise précisément à ne pas travailler « au coup par coup » au niveau de l'aménagement du centre d'Etalle, en se dotant d'une vision prospective et partagée de celui-ci.

Par la prise en compte de ces deux dimensions dans la réflexion, il vise aussi à répondre à l'objectif de moyen « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements ».

Par son approche participative associant, entre autres, les acteurs concernés par ce périmètre, il cherche à « mettre en place des partenariats opérationnels adéquats (avec des communes voisines, avec des acteurs divers) »

Enfin, par sa vision transversale et multifonctionnelle, il contribue indirectement à l'atteinte de nombre d'objectifs spécifiques auxquels répondront les projets qui verront le jour sur ce périmètre, comme :

- Un territoire qui renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux ;
- Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) ;
- Un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) ;
- Un territoire qui interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes ;
- Un territoire qui rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes ;
- Un territoire qui poursuit son travail de préservation, entretien, mise en valeur du patrimoine (historique, naturel).

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;
- Etalle – aménagement des abords de la Semois (PM-2-3) ;
- Création d'une Maison rurale et de ses abords (PM-2-4) ;
- Etalle – aménagement du cœur de village (PM-2-5) ;
- Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-6) ;
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact positif sur l'environnement puisque, dans les dimensions abordées par le masterplan avec l'objectif de les améliorer figurent les questions de mobilité, d'aménagement des espaces publics (dont leur verdurisation), de gestion des abords de la Semois.</p> <p>Le projet a aussi un impact positif sur la dimension sociale et culturelle, en veillant à doter le périmètre d'un cadre de vie agréable et propice à la rencontre, à mieux articuler les fonctions publiques actuelles et futures, dont les fonctions sociales et culturelles.</p> <p>Son impact économique tient essentiellement à la volonté de créer, sur le long terme, un cadre propice au maintien et au développement du tissu économique de proximité du centre d'Etalle.</p>	++	++	++

5. Localisation et statut

- Localisation : étude réalisée au minimum sur le périmètre formé par la rue du Moulin à Etalle (entre les deux ronds-points), la place devant l'église et l'ensemble formé des rues de Virton, Fernand Neuray et des Ecoles ;
- Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural essentiellement + zone de loisirs autour du Centre sportif communal ;
- Statut de propriété : propriétés publiques et privées.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune, avec l'appui de la CLDR ;
- Parties prenantes : bureau d'études spécialisé à recruter, opérateurs publics et associatifs concernés par le périmètre, tissu économique local, population riveraine, service « urbanisme » du SPW.

7. Programme de réalisation

▪ **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Projet de lot 1 :

- Projet pouvant rapidement et facilement être mis en œuvre.
 - Etude préalable à la réalisation de plusieurs projets matériels, placés en lots 2 et 3.
- ### ▪ **État du dossier**
- Stade de l'intention, à mettre en œuvre.
- ### ▪ **Programme des travaux**
- Sans objet.
- ### ▪ **Planification**
- Recrutement du prestataire et début de la réalisation de l'étude dès 2022 (durée estimée : 12 mois).
- ### ▪ **Démarches administratives à réaliser**
- Sollicitation de l'intervention financière du Développement rural.
 - Recrutement du prestataire par marché public.
- ### ▪ **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Sans objet.

8. Estimation globale du coût

- Etude estimée à 40.000€ HTVA.
- Sollicitation de subsides DR pour les projets d'investissement incorporel à hauteur de 80% (article 12 de l'AEW : Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relatives au milieu rural).
- Projet rémunérateur : non.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de masterplans établis	1	Décision d'approbation du masterplan par le Conseil communal.

Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de projets – publics et privés - réalisés conformément au masterplan après 10 ans	6	Données communales (inventaire)

Fiche-projet / PI-1-2/ Réseau social local

1. Description du projet

Le projet consiste en la création et l'animation d'une plateforme virtuelle mettant en réseau les « utilisateurs du territoire » (habitants, associations, entreprises, touristes, élus) en vue de dynamiser les rencontres, les événements, les projets et les partenariats locaux.

Cette interface sera partagée et dynamique, à l'instar de Facebook, et non figée et contrôlée par un seul émetteur, à l'instar d'un site ou d'un blog.

Un groupe sera constitué, au départ de la CLDR, qui en définira les principes et règles de fonctionnement et sera responsable du contenu, de la modération des échanges, du respect de la charte des valeurs initiale.

Parmi ses diverses fonctions, ce réseau social local et collaboratif servira à annoncer des événements, planifier des rendez-vous, organiser des rassemblements, mobiliser, échanger des avis et des idées, avancer des propositions, illustrer des réalisations, rendre compte de l'avancement de projets, identifier des moyens et des ressources, diffuser des petites annonces, promouvoir des produits locaux, partager des informations d'intérêt général (notamment par la Commune), etc.

Il servira de support à la création et à la dynamisation d'un SEL (Système d'Échanges Local).

Il comprendra un espace forum de discussion avec la Commune.

Diverses applications pourront y être attachées : réseau de voies lentes, répertoire des sites patrimoniaux, calendriers culturel et sportif, etc.

Par contre, il sera protégé de la publicité et des sollicitations commerciales. Les données personnelles des membres du réseau ne pourront être diffusées.

Il sera conçu comme un outil de développement local, de participation citoyenne et de cohésion sociale. Il prendra en compte les initiatives de lien et de partage virtuels existant déjà sur le territoire (groupe Facebook « Bien vivre à Etalle »).

Pour éviter que ce projet ne mobilise que la part jeune et connectée de la population, il sera compété de dispositifs permettant aux personnes moins familiarisées à l'informatique, mais tout aussi désireuses de participer au développement local et d'échanger avec autrui à ce propos, d'y prendre part²⁵⁸. Une grande attention sera donc accordée aux questions d'équipement, de formation, d'accompagnement.

Des projets similaires sont développés dans diverses communes de Belgique, lesquelles recourent en majorité à la plateforme *HoplR* pour créer leur réseau social local²⁵⁹.

²⁵⁸ Selon une étude de la Fondation Roi Baudouin, 56% des plus de 75 ans souhaitent s'investir dans un réseau de quartier s'il en existait un près de chez eux. (Source : FRB, *Champs de vision*, printemps 2021, p.3.)

²⁵⁹ Sources : <https://www.hoplR.com/fr> et <https://geeko.lesoir.be/>

2. Justification du projet

À Étalle comme ailleurs, le smartphone est devenu l'outil incontournable de la relation à autrui – quand bien même cet autrui est très proche géographiquement – et au monde, lointain comme environnant. C'est avec le smartphone qu'on planifie ses déplacements, son calendrier d'activité, ses rendez-vous. Il est l'instrument, le confident, la mémoire d'une part importante de nos dialogues et de nos projets.

Majoritairement jeune, diplômée, rodée aux outils informatiques par les études et le métier, la population d'Étalle vit à l'heure du smartphone et d'Internet.

Elle est par ailleurs pleinement déterminée à prendre une part active au développement local, comme l'a démontré son investissement dans la définition des projets du PCDR.

Le réseau social numérique envisagé permet de nouer ensemble ces deux dimensions : d'une part la participation citoyenne, d'autre part les modalités modernes de communication.

C'est via ce réseau que les habitants d'Étalle s'intéresseront aux projets de développement local, comme aux rendez-vous et événements des associations, s'y investiront, les nourriront de leurs idées, les feront vivre.

C'est par ce réseau qu'ils ébaucheront des projets divers, d'économie circulaire par exemple, avant de se lancer dans une mise en œuvre pratique.

Le recours à cet outil permettra de gommer en grande partie la distance physique ou horaire qui sépare des Stabulois désireux de travailler ensemble à des initiatives locales, mais qui habitent dans des villages différents, ne sont pas disponibles aux mêmes heures.

Ce réseau accroîtra l'audience des projets et événements, mais facilitera aussi leur organisation, par le partage de ressources humaines et matérielles.

Sa nécessité s'augmente du nombre de projets du PCDR qui réclament une communication performante et une mobilisation citoyenne élevée : espaces de coworking, PAEDC, maison des associations, Maison rurale, atelier rural « Espace ressources locales », etc.

Il ne se substituera pas aux outils de communication officiels (bulletin et site Internet communaux), ni aux réunions traditionnelles (en présence physique, dans un même espace), mais complètera ces dispositifs de rencontre, information, échange, participation. Il concourra ainsi au renforcement de la cohésion sociale en incluant, selon une palette de modalités, les parts jeune et âgée de la population dans le développement local.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales.*
- *Manquements ne permettant pas aux jeunes et aux personnes âgées de trouver complètement leur place à Étalle.*
- *Vie associative à mieux soutenir pour faciliter la rencontre et la convivialité.*
- *Absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *Reproches envers la Commune concernant la manière insuffisante et dépassée avec laquelle elle implique et informe le citoyen.*
- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte, basée sur la consommation locale et directe.*
- *Le peu d'implication coopérative dans l'économie.*
- *Peu de produits à la ferme et de circuits courts.*
- *L'habitant d'Étalle, peu au fait de la diversité des richesses de sa commune.*

Le caractère rural du projet tient à la nécessité de parvenir à faire dialoguer, participer, travailler ensemble des personnes que séparent des distances importantes (entre lieux d'habitat) ou des plages de disponibilité différentes (selon les métiers et lieux d'emploi).

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

En première ligne, le projet décrit soutient directement l'objectif transversal « Un territoire qui stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial », par la participation citoyenne aux différents projets locaux qu'il permettra et encouragera.

En deuxième ligne, il rencontre l'objectif général « Un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et son objectif spécifique « Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) », dans la mesure où il aide à mettre en relation – à « accorder » – les habitants du territoire, par la création d'un service neuf, de nature relationnelle.

Enfin, il résonne avec cette considération de moyens « Un territoire qui intensifie ses efforts d'amélioration de la qualité et la circulation de son information », puisqu'il consiste en la création d'un service d'information complémentaire à ceux qui existent déjà.

De par son caractère transversal et participatif, il sera étroitement articulé avec l'ensemble des projets du PCDR, dont il assurera la promotion et le suivi en plus d'inciter à un investissement personnel et collectif actif. Le réseau social servira de socle, de vitrine ou de relais des divers projets du PCDR et rendra compte du développement et du succès de chacun.

Il sera plus directement articulé à ceux-ci :

- Vance – Aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1) ;
- Création d'espaces de coworking (PM-2-2) ;
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12) ;
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13) ;
- Coordination associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Création d'un marché des producteurs locaux (PI-2-1) ;
- Salon de l'économie et de l'emploi (PI-2-3).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le principal impact, positif, du projet concerne le volet culturel et social du développement durable, puisqu'il vise à stimuler et faciliter la participation du plus grand nombre, en particulier des catégories jeunes de la population, aux initiatives de développement local.</p> <p>Il aura un impact positif, certes léger, sur le volet économique du développement durable, dans la mesure où il encouragera à une consommation locale, partant à une production locale.</p> <p>Il n'a pas d'impact direct sur le volet environnemental du développement durable.</p>	+++		+

5. Localisation et statut

- Sans objet.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune.
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, les associations et acteurs culturels du territoire, le Syndicat d'Initiative, l'Agence de développement local.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet immatériel du Lot 1.
- **État du dossier**
 - Stade de l'intention.
- **Programme des travaux**
 - Constitution d'un groupe porteur ;
 - Détermination des modalités de fonctionnement et d'une charte des valeurs ;
 - Choix d'un opérateur ;
 - Paramétrage et test de la plateforme ;
 - Lancement & campagne de communication.
- **Planification**
 - À déterminer.

- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Groupe porteur & Charte des valeurs.

8. Estimation globale du coût

- Frais de personnel (1/5 TP) : 8.000€/an.
- Frais de logiciel informatique : 5.000€.
- Frais de fonctionnement (mise à niveau, hébergement) : 1.000€/an.
- Projet rémunérateur : oui non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Existence d'un groupe porteur	1	Commune
Existence du réseau social local	1	

Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de membres affiliés au réseau social local	20% de la population après 2 ans	Commune

Fiche-projet / PI-1-3/ Coordination & Mobilité associatives et culturelles

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un service communal permanent de la coordination de la vie associative, culturelle et artistique de la commune ainsi que d'organisation de la mobilité vers les sites des activités, manifestations et événements programmés par les associations et les acteurs culturels.

Ce service sera installé dans la future « Maison rurale » d'Étalle.

Le volet « coordination de la vie associative » consistera en un travail de fédération des associations, de mutualisation de leurs besoins et ressources, de constitution d'une plateforme de bénévoles, d'une aide au montage des activités des associations (allocation de matériel, promotion, recherche de partenaires, etc.).

Le volet « coordination de la vie culturelle et artistique » comportera, d'une part, la gestion et l'animation de la Maison rurale, dans toutes leurs dimensions : occupation, équipement, agréments, sécurité, comptabilité, partenariats et synergies, promotion. Il comportera, d'autre part, un travail de mise en réseau des acteurs culturels et artistiques locaux et de soutien au développement de leurs activités, en synergie étroite avec le CCRT.

Quant au volet « Organisation de la mobilité associative et culturelle », il consistera en la recherche et la mise en œuvre de solutions pour un déplacement, en toute sécurité, des participants non motorisés aux activités associatives, culturelles et artistiques du territoire. Ces solutions concerneront donc prioritairement les enfants, les jeunes adolescents, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et en situation de précarité, mais pourront s'étendre aussi à tous ceux qui souhaitent moins dépendre de l'usage de leur voiture individuelle.

Le périmètre d'application du projet, dans ses deux dimensions majeures (coordination des acteurs / organisation de la mobilité), pourra dépasser les limites communales. Il sera fixé avec les acteurs concernés et en envisageant de possibles collaborations avec les communes avoisinantes.

Une stratégie de communication culturelle et associative englobera l'ensemble de ces missions.

2. Justification du projet

La densité d'associations et acteurs culturels est élevée à Étalle. Elle s'étoffera encore dans les prochaines années avec la création d'une Maison rurale à vocation culturelle et artistique, le réaménagement de maisons de village, la création d'un tiers-lieu, etc.

Une spécificité de la Commune est d'avoir responsabilisé les divers groupes associatifs (clubs de jeunes et des aînés, comités de village, clubs de sport, etc.) dans la gestion de leurs espaces et de leurs activités. Ceci a conduit à l'organisation d'activités et d'événements de grande ampleur, à la dynamisation de la vie des villages.

Il apparaît nécessaire de soutenir ces associations dans leur développement, vu l'importance du rôle fédérateur et intégrateur qu'elles jouent, à l'échelle des villages, mais aussi d'éviter qu'elles « se marchent sur les pieds », en travaillant à leur coordination.

Il apparaît tout aussi nécessaire de prévoir qu'il faudra faire vivre la future Maison rurale, c'est-à-dire l'occuper au mieux et au plus, en assurer une promotion large, en faire le véritable centre culturel de la commune, le point névralgique d'une stratégie de communication

culturelle qui manque aujourd'hui à Étalle, malgré les efforts et investissements de la Commune en la matière.

Enfin, sachant la distance entre villages, partant la difficulté pour certaines catégories d'habitants à accéder à divers services et prendre une part active à la vie associative et culturelle du territoire, la recherche de solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture apparaît comme un enjeu de révolution culturelle et sociale.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales.*
- *Craintes sur l'avenir de la mixité sociale.*
- *Vie associative à mieux soutenir et coordonner*
- *Faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*
- *Manquements ne permettant pas de réduire l'emprise de la voiture pour les déplacements en favorisant les alternatives (transports en commun, déplacements doux, solutions partagées).*

Le caractère rural du projet tient à l'importance des rôles dévolus aux secteurs associatif et culturel – intégration, mixité, formation, distraction, animation – dans la vie des villages et le développement des communes rurales. Il tient aussi à la problématique des déplacements, cruciale dans des communes étendues, constituées de multiples lieux d'habitat, entre lesquels la circulation ne peut généralement se faire à pied.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « **Un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants** » et très précisément cet objectif spécifique : « Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) », par la réponse active, directe, concrète, complète qu'il y apporte.

Il rencontre aussi, dans une mesure moindre, cet autre objectif spécifique : « Un territoire qui interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes », par le rapprochement qu'il est chargé de faciliter, pour tous, entre ces deux types de lieux.

Par ailleurs, il participera directement à l'atteinte de l'objectif transversal du PCDR « **Un territoire qui stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial** », par le soutien actif qu'il apportera aux associations et acteurs culturels de la commune, lesquels rassemblent nombre d'habitants en les engageant dans des projets d'animation locale et de développement personnel et collectif.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- *Étalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-6);*
- *Création d'une Maison rurale et de ses abords (PM-2-4);*
- *Réseau social local (PI-1-2).*

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le principal impact, positif, du projet concerne le volet culturel et social du développement durable, puisqu'il soutiendra le développement d'activités associatives, culturelles et artistiques, pour tous et dans tous les villages, ainsi que la participation, de tous, à ces activités. Partant il sera vecteur d'une intégration et d'une mixité sociale accrues.</p> <p>Le projet aura un impact positif, physiquement léger mais symboliquement fort, sur le volet environnemental du développement durable, par les modifications de comportement modal qu'il parviendra à induire dans un territoire fortement accroché à la possession et l'usage de la voiture individuelle.</p> <p>Il n'a pas d'impact <i>a priori</i> sur le volet économique du développement durable.</p>	+++	+	o

5. Localisation et statut

- Le service créé sera installé à Étalle, soit au Cercle Saint-Blaise, soit dans le futur espace artistique et culturel.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune.
- Sont parties prenantes du projet : la CLDR, les associations et acteurs culturels du territoire, le CCRT, le Syndicat d'Initiative.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet immatériel du Lot 1.
- **État du dossier**
 - Stade de l'intention.
- **Programme des travaux**
 - Constitution d'un groupe de travail (plateforme associative et culturelle) ;
 - Détermination des fonctions à remplir par le coordinateur associatif et culturel, de la charge de travail, du profil ;
 - Création d'un poste dans l'organigramme communal ;
 - Recherche de subvention ;
 - Réservation d'un budget ;
 - Procédure d'embauche.
- **Planification**
 - À déterminer.

- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Sans objet.

8. Estimation globale du coût

- Frais de personnel (1/2 TP) : 20.000€/an.
- Frais de fonctionnement : 10.000€/an.
- Projet rémunérateur : oui non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Existence d'un groupe de travail (plateforme associative et culturelle)	1	Commune
Engagement d'un coordinateur	1	

Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'acteurs associatifs et culturels bénéficiant d'un soutien du service de coordination	20/an	Commune
Nombre de personnes recourant à une « solution de mobilité associative et culturelle »	100 / an	

Fiche-projet / PI-1-4 / Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat

1. Description du projet

Le projet consiste en la poursuite des démarches et réflexions visant à doter le territoire communal d'une offre nouvelle en logements à moyen et long termes, adaptée aux besoins futurs tant en nombre qu'en diversité.

En parallèle et en complémentarité avec la mise en œuvre du PCAR de Fergenwez, qui permettra au territoire de disposer de nombreuses nouvelles places à bâtir, il s'agit de mener une réflexion citoyenne, prospective, ouverte, sans tabou, sur l'habitat du futur possible et souhaité à Etalle, en y incluant les formes déjà présentes comme les immeubles à appartements mais aussi d'autres formules en émergence comme l'habitat léger, le logement communautaire/partagé...

Cette réflexion doit évaluer les avantages et inconvénients de chaque formule de logement tels l'impact sur la vie et la cohésion villageoises, l'intégration environnementale et paysagère, les contraintes réglementaires et urbanistiques, la faisabilité juridique, etc.

Il est proposé que cette réflexion soit menée sous la forme de séminaires ouverts à tous, organisés sous la houlette de la commune avec l'appui de la CLDR, éventuellement complétés de visites d'exemples de bonnes pratiques ailleurs en Belgique et à l'étranger.

Elle associera le tissu d'entreprises locales qui proposent déjà ou pourraient proposer des solutions d'habitat léger, s'appuyant surtout sur le matériau bois.

Cette réflexion devra intégrer les premiers enseignements des démarches pilotes de déploiement de l'habitat léger en cours sur la commune voisine de Tintigny.

L'objectif final de cette réflexion est de dégager un programme d'actions et projets concrets pour répondre aux besoins en logements du futur.

2. Justification du projet

La population d'Etalle est en croissance continue depuis longtemps, en lien étroit avec la croissance du bassin d'emploi luxembourgeois. De 4000 âmes au début des années 90, la population compte aujourd'hui près de 6.000 personnes (+50% en 30 ans). Ce mouvement ne se tarit pas, que du contraire : les projections envisagent une population de 8.000 habitants à l'horizon 2030, soit, en l'espace de dix ans, deux mille de plus qu'aujourd'hui.

Cette évolution, portée tant par les flux migratoires (arrivées) que les mouvements naturels (naissances), a pu jusqu'ici être absorbée par du logement nouveau, essentiellement sous la forme de lotissements de villas 4 façades ainsi que, dans une moindre mesure, par la transformation de bâtiments anciens. Mais la capacité d'accueil se réduit, l'espace vient à manquer, la pression foncière augmente, entraînant elle-même une augmentation des prix des terrains et bâtiments.

La Commune, à côté d'opérateurs publics privés, a, de longue date, été active dans la mise sur le marché de solutions de logements : lotissements communaux dans les différentes sections et logements sociaux. La création de la zone d'habitat dite de Fergenwez, à Etalle, représente la dernière opération communale d'envergure à cet effet, avec une capacité progressive d'accueil de 700 logements (maisons et appartements).

Cette recherche continue de solutions de logement devra se poursuivre pour pouvoir accueillir les futurs arrivants. Mais il paraît évident que les solutions du passé (lotissements, villas 4

façades...) ne pourront plus être les seules, surtout dans un contexte de raréfaction des espaces urbanisables disponibles et d'une attention croissante apportée aux impacts négatifs de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols.

On voit déjà poindre à Etalle des solutions de logement nouvelles moins consommatrices d'espace, comme les immeubles à appartements, entraînant des craintes relatives à l'intégration urbanistique, à la mobilité mais aussi à la cohésion villageoise chère aux habitants.

Un autre mouvement de fond, bien que non encore présent à Etalle, concerne des logements de nature nouvelle correspondant à des aspirations à un mode de vie différent : habitat léger, logements communautaires, etc.

Ceux-ci pourraient être une solution parmi d'autres à la question des besoins en logement. Mais, comme toute nouveauté, elle entraîne nombre de questionnements et de réticences, qui peuvent se résumer à un mot : intégration. Ces solutions peuvent-elles s'intégrer harmonieusement dans l'environnement villageois pris au sens large (vie communautaire, tissu bâti, paysage...) ? Se pose aussi la question de la faisabilité réglementaire et juridique de telles solutions.

Il s'agit donc ici de se poser la question, dans un souci prospectif, des formes futures de l'habitat possibles et souhaitées à Etalle, d'en étudier les différentes dimensions puis, en fonction des réponses apportées, de mettre en œuvre progressivement les solutions concrètes qui se dégageront.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- Craintes sur l'avenir de la mixité sociale.
- Émergence de nouvelles manières d'habiter.
- Manquements ne permettant pas aux jeunes et aux personnes âgées de trouver complètement leur place à Etalle, en ce compris en matière de logement.
- Fragilité de l'environnement naturel face aux pressions et menaces qui pèsent sur lui (croissance démographique, urbanisation, etc.).
- Pression foncière qui caractérise le territoire et la difficulté qui en découle pour les jeunes et personnes âgées de s'y installer ou d'y rester sont une autre source de préoccupation qui transparait dans les apports.
- Rupture entre la forte identité gaumaise des cœurs de village et de l'habitat traditionnel d'une part et l'urbanisation et l'habitat récents d'autre part.
- Absence d'outil prospectif et réglementaire en matière d'aménagement du territoire.

Le caractère rural du projet tient essentiellement en l'étude et la mise en œuvre de solutions nouvelles de logements, adaptées et intégrées à la réalité rurale d'Etalle.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « A dix ans, un territoire qui est en capacité d'héberger et accorder 8.000 habitants » car il vise précisément à réfléchir aux formes de l'habitat du futur possibles et souhaitées à Etalle afin de pouvoir absorber les prévisions de croissance démographique.

Il contribue également à l'atteinte de l'objectif spécifique : « Un territoire qui poursuit l'extension de son parc de logements et le diversifie » pour les mêmes raisons.

Il recourt enfin à deux objectifs de moyens : « Se dote d'outils d'anticipation de son développement » en menant une réflexion prospective orientée vers le logement et « Soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements » en réfléchissant à l'intégration des nouvelles formes de logement dans l'environnement et le tissu villageois.

Il est lié au projet suivant :

- Fergenwez – mise en œuvre du lotissement et création de logements tremplins (PM-3-16).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact sur l'environnement puisqu'il prend en compte l'intégration environnementale des nouvelles formes d'habitat dans la réflexion prospective sur la pertinence et la faisabilité de celles-ci.</p> <p>Le projet a aussi un impact positif sur la dimension sociale et culturelle, en veillant à répondre aux besoins diversifiés en logements d'une population en croissance, en impliquant les citoyens dans la réflexion et en incluant l'intégration villageoise et communautaire dans la réflexion.</p> <p>Son impact économique tient essentiellement en l'association à la réflexion d'entreprises locales qui proposent déjà des solutions de logement alternatif ou pourraient le faire. Ces entreprises pourraient ensuite être impliquées dans la mise en œuvre des solutions qui se dégageront.</p>	+++	+	++

5. Localisation et statut

- Localisation : ensemble du territoire communal
- Statut au plan de secteur : sans objet
- Statut de propriété : sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune, avec l'appui de la CLDR
- Parties prenantes : la CCATM, la population, la commune de Tintigny (projet d'habitat léger en cours), divers opérateurs liés à la question du logement (Maison de l'Urbanisme, Parc naturel de Gaume...), le SPW-DGO4, des territoires en Belgique et/ou ailleurs (à définir) ayant testé des projets d'habitat alternatif, éventuellement des écoles d'architecture et d'urbanisme.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Projet de lot 1 :
 - Projet visant à répondre à un besoin important, continu et en croissance.
 - Projet rapidement opérationnalisable.
- **État du dossier**
 - Stade de l'idée, à approfondir.
- **Programme des travaux**
 - Sans objet
- **Planification**
 - Début de la mise en œuvre en 2023.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Sans objet

8. Estimation globale du coût

- Organisation de séminaires, de réunions, de visites : 5.000€
- Projet rémunérateur : non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de séminaires de réflexion sur l'habitat du futur	1 ou plus	PV de réunion
Nombre de participants au séminaire	50	Liste de présences

Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'opérations de création d'habitat nouveau initiées après 10 ans.	A définir en fonction des résultats de la réflexion.	Décisions communales/permis octroyés

Fiche-projet / PI-1-5 /
Anticipation des conséquences
de la création du Centre Hospitalier Régional – Centre - Sud

1. Description du projet

Le projet vise à identifier, anticiper et gérer les conséquences, positives et négatives pour le territoire d'Etalle, de l'implantation du futur Centre Hospitalier Régional – Centre-Sud (CHR-CS) qui va voir le jour en 2026 à Habay-Houdemont.

Il s'agit de mettre en place un groupe de réflexion dont les objectifs sont :

- De prendre connaissance des contours précis du projet de CHR-CS, en invitant le porteur (Vivalia) et les auteurs de projet à venir le présenter ;
- D'identifier et de quantifier les conséquences potentiellement négatives et les opportunités découlant de ce projet par rapport au territoire d'Etalle : impacts sur la mobilité, besoins en impétrants, besoin en logements et en services, opportunités économiques... L'étude d'incidences liée à ce projet aidera à cet effet ;
- De proposer un plan d'actions pour gérer les conséquences négatives et saisir les opportunités de la création de ce nouveau pôle d'emplois et de services, en y associant les acteurs et opérateurs concernés ;
- De suivre la mise en œuvre de ce plan.

Ce groupe, sous l'égide de la Commune d'Etalle, associera des membres de la CLDR et des représentants d'acteurs potentiellement concernés par les conséquences de l'implantation de cet hôpital (mobilité, services, économie, logement, impétrants...). Il s'entourera d'experts en fonction des thématiques abordées, le tout en synergie étroite avec Vivalia.

Vu la localisation de ce projet et ses impacts potentiels directs sur les communes de Habay, Etalle et Tintigny, il sera envisagé d'élargir ce groupe de réflexion, de manière permanente ou ponctuelle en fonction des thématiques abordées, à ces deux communes voisines, elles aussi dans une dynamique de développement rural. Ceci pour disposer d'une vision à la bonne échelle de certaines conséquences de l'implantation de l'hôpital.

2. Justification du projet

Vivalia 2025 est le nom donné au projet de réorganisation des soins de santé porté par Vivalia, Intercommunale de soins de santé associant les 44 Communes luxembourgeoises et 3 Communes namuroises ainsi que les Provinces de Luxembourg et de Namur.

Ce plan, faisant suite à la réorganisation des soins de santé imposée par le fédéral et la constitution de réseaux hospitaliers au niveau national, s'appuie sur une colonne vertébrale hospitalière composée de deux sites dits « aigus » :

- Le futur Centre Hospitalier Régional – Centre-Sud (CHR-CS) à construire à Habay-Houdemont, pour le centre et le sud de la province ;
- L'hôpital de Marche, pour le nord de la province.

Ces 2 centres hospitaliers, travaillant en étroite collaboration, seront renforcés par 5 polycliniques de proximité (Arlon, Bastogne, Libramont, Vielsalm et Virton) et un maillage du

territoire en matière d'aide médicale urgente, ainsi qu'un centre de revalidation, un hôpital psychiatrique et son réseau.²⁶⁰



Source : <https://vivalia2025-rip.be>

Le futur Centre Hospitalier Régional – Centre-Sud (CHR-CS) s'implantera sur un nouveau site au nord du village d'Houdemont (commune de Habay), le long de la E411. Son ouverture est annoncée pour 2026.

Comptant environ 90.000 m² bâtis sur un site de 46 ha, ce nouvel hôpital offrira une capacité de 660 lits, extensible à 720 lits si nécessaire. 1.000 personnes seront présentes en moyenne sur le site, 24h/24, 7j/7.²⁶¹

Il va sans dire que la création d'un pôle d'une telle ampleur, là où ne se trouvent aujourd'hui que des terres agricoles, va avoir des impacts importants à différents niveaux, qu'appréhende l'étude d'incidences de ce projet.

Si certains de ces impacts ne concernent pas directement la commune d'Etalle (intégration paysagère et environnementale par exemple), d'autres dépassent largement le cadre local²⁶².

²⁶⁰ Source : www.vivalia.be

²⁶¹ Sources : <https://www.vivalia.be/page/vivalia-2025-c-est> et <https://www.matriciel.be/vivalia2025/>

²⁶² Notons toutefois que les besoins importants en eau de l'hôpital dépassent les capacités de la commune de Habay. Des solutions sont, comme l'indique la presse fin 2020, à rechercher avec la commune d'Etalle qui dispose de grandes réserves d'eau souterraine.



Source : www.vivalia.be. Crédit photo : archipelago

Il en est ainsi de la mobilité. Si la connexion directe avec l'autoroute limitera les impacts à ce niveau, il est fort à parier qu'un charroi supplémentaire traversera la commune d'Etalle pour une partie des habitants de la Gaume souhaitant se rendre à l'hôpital via l'échangeur de Habay. Se pose aussi la question des transports en commun et des connexions douces vers ce site, depuis la gare de Marbehan et les villages d'Etalle.

Au-delà, il est vraisemblable qu'une partie du personnel (soignant, administratif, technique, logistique...) de cet hôpital souhaitera habiter non loin de son lieu de travail et cherchera donc des solutions sur les communes proches, dont Etalle.

Au niveau des entreprises, des commerces et des services, des opportunités de création ou de développement d'activités liées directement ou indirectement à l'hôpital pourraient aussi voir le jour.

La CLDR, soutenue par la Commune, a souhaité adopter une attitude proactive en proposant de réfléchir dès à présent à ces impacts et à la manière de les gérer, ou de les réduire s'ils sont négatifs, et de s'en saisir, s'ils sont positifs.

Liens spécifiques avec le diagnostic partagé

- *Problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité.*
- *Nombreux manquements ne permettant pas de réduire l'emprise de la voiture pour les déplacements en favorisant les alternatives (transports en commun, déplacements doux, solutions partagées) tout en sensibilisant les usagers.*
- *Diverses lacunes au niveau des infrastructures de déplacement.*
- *Importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie et au maintien de celle-ci sur le long terme.*
- *Fragilité de l'environnement naturel face aux pressions et menaces qui pèsent sur lui, qu'elles soient locales (croissance démographique, urbanisation, pollution, avenir de l'agriculture...).*
- *Pression foncière qui caractérise le territoire et la difficulté qui en découle pour les jeunes et personnes âgées de s'y installer ou d'y rester sont une autre source de préoccupation.*
- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte, basée sur la consommation locale et directe.*
- *Absence d'outil prospectif en matière d'aménagement du territoire.*
- *Travail « au coup par coup », sans réelle vision globale du développement.*

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement à la volonté d'intégrer au mieux un nouveau pôle majeur d'emploi et de services dans un territoire rural, afin d'en gérer et atténuer les effets négatifs et d'en tirer un maximum de bénéfices, pour l'économie locale notamment.

3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « A dix ans, un territoire qui est en capacité d'héberger et accorder 8.000 habitants » car il vise, entre autres, à se préparer à accueillir le personnel du futur hôpital qui souhaiterait s'installer à proximité de celui-ci. Le groupe de travail se penchera notamment sur la manière d'atteindre les objectifs spécifiques qui dépendent de cet objectif général (parc de logement, services, aménagements collectifs et mobilité).

Le projet décrit soutient aussi l'objectif général « Un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires » en réfléchissant à la manière pour le tissu économique local de capter au mieux les retombées directes et indirectes de la présence de l'hôpital (entreprises, commerces, services).

Enfin, il s'appuie sur un objectif de moyens : « Un territoire qui se dote d'outils d'anticipation de son développement » en adoptant une attitude prospective sur les retombées futures de l'hôpital et la manière de les gérer au mieux à tous niveaux.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat (PI-1-4) ;
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;
- Fergenwez – mise en œuvre du lotissement et création de logements tremplins (PM-3-16).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact positif sur l'environnement puisqu'il vise à gérer voire à réduire autant que possible les conséquences environnementales de la présence de l'hôpital sur le territoire d'Etalle, principalement au niveau de la mobilité.</p> <p>Le projet a un aussi un impact positif sur la dimension sociale et culturelle, en veillant à répondre au mieux aux besoins en logements qu'entraînera l'hôpital tout en maintenant la qualité de la vie villageoise et communautaire due à l'arrivée de nouveaux habitants.</p> <p>Le groupe de travail veillera aussi à ce que le tissu économique local tire le meilleur parti de la présence de ce nouveau pôle de services et d'emploi.</p>	++	++	++

5. Localisation et statut

- Localisation : sans objet (réflexion sur l'ensemble du territoire communal)
- Statut au plan de secteur : sans objet
- Statut de propriété : sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune, avec l'appui de la CLDR
- Parties prenantes : Vivalia et ses prestataires en charge du projet de nouvel hôpital, les communes voisines de Habay et Tintigny, l'ADL, les acteurs concernés par les problématiques abordées (logement, mobilité, économie, services, etc.).

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet de lot 1 :

- Projet urgent pour anticiper le plus en amont possible les conséquences de l'ouverture de l'hôpital prévue en 2026 ;
- Projet rapidement opérationnalisable.

▪ État du dossier

- Stade de l'idée, à approfondir.

▪ Programme des travaux

- Sans objet

▪ Planification

- Projet à mettre en place dès 2022.

▪ Démarches administratives à réaliser

- Sans objet

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Sans objet

8. Estimation globale du coût

- Sans objet
- Projet rémunérateur : non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de groupe de travail créé	1	Données communales
Nombre de réunions tenues par ce groupe de travail	5	PV de réunion

Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'actions concrètes découlant du travail du groupe de réflexion	A définir	Relevé communal